

RAPPORT 2013–2014

Statistiques de l'aide financière aux études

Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche



RAPPORT 2013–2014

Statistiques de l'aide financière aux études

Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche



Symboles

% : pourcentage

\$: dollars

M\$: millions de dollars

Le présent document a été produit par
le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Coordination et rédaction

Secteur de l'Aide financière aux études et relations extérieures

1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2015

ISBN 978-2-550-74245-6 (imprimé)
ISBN 978-2-550-74377-4 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015

Avant-propos

Le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a notamment pour mission de favoriser l'accès aux études en offrant un régime d'aide financière adapté aux besoins de la population étudiante. Le présent rapport contient une description du soutien financier important que le gouvernement du Québec assure aux personnes qui poursuivent des études, que ce soit au secondaire (formation professionnelle), au collégial ou à l'enseignement universitaire.

Ce rapport est divisé en deux chapitres. Le premier chapitre présente une compilation de diverses données relatives au principal programme d'aide financière aux études, soit le Programme de prêts et bourses, pour l'année d'attribution 2013-2014. Les statistiques qui s'y trouvent portent sur l'attribution de l'aide financière, les caractéristiques des bénéficiaires, les renseignements scolaires les concernant, les contributions prises en compte pour le calcul du montant d'aide financière à accorder, les ressources financières des bénéficiaires de même que d'autres caractéristiques du Programme.

Le deuxième chapitre traite des autres programmes d'aide financière aux études administrés par le Ministère. Leur description est suivie d'un tableau qui fait état de l'évolution du nombre de bénéficiaires et des montants d'aide financière propres à chacun des programmes pour les cinq dernières années.

Il est à noter que les données présentées dans ce rapport ont été arrondies. Leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Faits saillants

Les faits saillants du Programme de prêts et bourses pour l'année d'attribution 2013-2014 sont les suivants :

- § Le nombre de bénéficiaires est de 169 693, pour une aide financière totale de 1 114,2 millions de dollars et une aide financière moyenne de 6 566 \$.
- § Les étudiantes et les étudiants à la formation professionnelle poursuivant leurs études dans un programme conduisant à une attestation d'études professionnelles (AEP) sont admissibles pour la première fois au Programme de prêts et bourses.
- § Parmi les bénéficiaires, 67,5 % ont reçu une bourse.
- § Le taux global de participation est de 30,2 %; il est de 40,9 % à l'enseignement universitaire.
- § Le montant moyen des dépenses admises a atteint 8 963 \$ par bénéficiaire.
- § Une somme de 63,5 millions de dollars a été allouée pour des frais de garde pour enfant.
- § Parmi les bénéficiaires, 23,0 % ont un enfant à charge.
- § Plus de 75,0 % des bénéficiaires ne résidaient pas ou étaient réputés ne pas résider chez leurs parents.

Vocabulaire

Les définitions suivantes des principaux termes utilisés dans ce rapport faciliteront la compréhension des statistiques.

Autres revenus : Tous les revenus qui ne sont pas considérés comme des revenus d'emploi. Les autres revenus comprennent notamment les montants reçus à titre de rentes d'orphelin, de rentes d'enfant de personne invalide, de rentes de conjoint survivant, d'indemnités de décès ou de pension alimentaire, les revenus de placement, de succession, de fiducie ou de donation ainsi que les bourses d'excellence.

Bénéficiaire : Toute étudiante ou tout étudiant qui bénéficie d'une aide financière gouvernementale sous la forme d'un prêt seulement, d'un prêt et d'une bourse ou d'une bourse seulement.

Bourse : Aide financière gouvernementale, non remboursable, attribuée à une étudiante ou à un étudiant à temps plein lorsque le prêt maximal ne suffit pas à combler l'écart entre les dépenses admises et les contributions. Il est à noter que les étudiantes et les étudiants atteints d'une déficience fonctionnelle majeure reçoivent seulement cette forme d'aide financière.

Boursière, boursier : Bénéficiaire qui reçoit une bourse s'ajoutant à un prêt ou qui reçoit une bourse seulement.

Célibataire : Personne qui n'est pas mariée ni unie civilement à une autre personne et qui n'habite pas avec un enfant à charge.

Conjointe, conjoint : Personne, de sexe différent ou de même sexe, qui est mariée ou unie civilement à l'étudiante ou à l'étudiant ou qui vit maritalement avec elle ou lui et avec au moins un enfant, que ce soit le sien ou celui de l'étudiante ou de l'étudiant.

Contribution : Participation de l'étudiante ou de l'étudiant, de ses parents ou encore de son conjoint ou de sa conjointe au financement des études.

Contributions des tiers : Ensemble des contributions des parents et du conjoint ou de la conjointe de l'étudiante ou de l'étudiant, déterminées en fonction des tables de contributions du Règlement sur l'aide financière aux études.

Dépenses admises : Frais reconnus, au sens du Règlement sur l'aide financière aux études, pour le calcul de l'aide financière.

Dette d'études : Montant cumulatif des prêts consentis dans le cadre du Programme de prêts et bourses et non remboursés à l'établissement financier prêteur.

Emprunteuse, emprunteur : Personne à qui un ou des prêts ont été consentis et qui doit le ou les rembourser au terme de ses études.

Étudiante, étudiant : Personne qui fait des études secondaires (formation professionnelle), collégiales ou universitaires.

Frais de matériel scolaire : Frais reconnus par période d'études pour l'achat de matériel didactique ou d'équipement spécialisé.

Frais pour région périphérique : Frais reconnus aux étudiantes et aux étudiants avec contribution des parents s'ils ne résident pas chez ces derniers et que leur résidence ou établissement d'enseignement se trouve dans une ville, une région ou une municipalité régionale de comté (MRC) dite périphérique.

Frais scolaires : Droits d'admission, droits d'inscription, droits de scolarité, droits afférents aux services d'enseignement et autres droits prescrits par l'établissement d'enseignement.

Ordre d'enseignement : Division de l'enseignement, soit le secondaire, le collégial ou l'enseignement universitaire.

Non-résidente, non-résident : Étudiante ou étudiant qui ne réside pas chez ses parents au sens du Règlement sur l'aide financière aux études.

Parent : Père, mère ou répondant qui parraine une personne aux études conformément à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Période d'études : Période d'une durée de quatre mois généralement. La durée d'une période d'études peut varier en fonction du calendrier scolaire de l'établissement d'enseignement.

Prêt : Aide financière remboursable, garantie par le gouvernement et sur laquelle les étudiantes et les étudiants ne paient aucun intérêt tant qu'ils sont aux études (à temps plein pour les prêts reçus dans le cadre du Programme de prêts et bourses).

Région d'études : Région administrative du Québec où sont situés les établissements d'enseignement fréquentés par les bénéficiaires d'une aide financière aux études.

Réputée à temps plein, réputé à temps plein : Personne qui est aux études à temps partiel et qui est dans l'une des situations suivantes : atteinte d'une déficience fonctionnelle majeure, enceinte d'au moins 20 semaines, chef de famille monoparentale et habite avec un enfant à charge, habite avec un conjoint ou une conjointe et un enfant à charge, bénéficie du programme Réussir du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ou atteinte de troubles graves à caractère épisodique.

Réputée inscrite, réputé inscrit : Pour une durée qui n'excède pas quatre mois, personne aux études qui est dans l'une des situations suivantes : habite avec un enfant, en situation de dénuement total, atteinte d'une déficience fonctionnelle majeure, enceinte d'au moins 20 semaines ou bénéficie du programme Réussir du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et s'engage à poursuivre ses études ou atteinte de troubles graves à caractère épisodique.

Résidente, résident : Étudiante ou étudiant qui réside chez ses parents au sens du Règlement sur l'aide financière aux études.

Revenu total : Somme des revenus d'emploi et des autres revenus.

Revenus assimilables à un revenu d'emploi : Sommes reçues à titre de prestations d'assurance emploi, de prestations d'assurance parentale, d'indemnités de remplacement de revenu (Commission de la santé et de la sécurité du travail [CSST], Société de l'assurance automobile du Québec [SAAQ] et Indemnisation des victimes d'actes criminels [IVAC]), de rentes ou de pension de retraite ou d'invalidité (Régie des rentes du Québec [RRQ] et Régime de pensions du Canada [RPC]) ou de prestations de retraite, ou sommes reçues d'Emploi-Québec pour une participation à une mesure de formation de la main-d'œuvre.

Revenus d'emploi : Revenus bruts d'emploi et revenus assimilables à des revenus d'emploi de l'étudiante ou de l'étudiant.

Taux de participation : Proportion des étudiantes et des étudiants bénéficiant d'une aide financière pour leurs études, résidant au Québec et inscrits à temps plein au trimestre d'automne dans un établissement d'enseignement situé au Québec.

Trimestre : Division de l'année scolaire. On compte trois trimestres distincts : automne, hiver et été et les dates peuvent varier selon le calendrier de chaque programme d'études.

Table des matières

Chapitre 1 - Programme de prêts et bourses	1
1.1 Le Programme en bref.....	1
1.2 Attribution de l'aide financière	2
1.3 Caractéristiques des bénéficiaires	14
1.4 Renseignements scolaires concernant les bénéficiaires	23
1.5 Contributions des tiers.....	28
1.6 Ressources financières des bénéficiaires.....	34
1.7 Dépenses admises.....	39
1.8 Demande d'aide financière.....	41
1.9 Prêts et remboursement	43
Chapitre 2 - Autres programmes d'aide financière.....	46
2.1 Programme d'allocation pour des besoins particuliers	46
2.2 Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales	46
2.3 Programme études-travail	46
2.4 Programme de prêts pour les études à temps partiel	46
2.5 Programme Explore.....	47
2.6 Programme Odyssée.....	47
2.7 Programme de remise de dette	47
2.8 Programme de remboursement différé.....	47
2.9 Évolution des autres programmes d'aide financière	48

Liste des tableaux

Tableau 1.2.1 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon la forme d'aide financière, 2013-2014.....	2
Tableau 1.2.2 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2013-2014.....	8
Tableau 1.2.3 :	Répartition des bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2013-2014.....	9
Tableau 1.2.4 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant d'aide total attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2013-2014	11
Tableau 1.2.5 :	Répartition des bénéficiaires d'une bourse du Programme de prêts et bourses selon le montant de bourse attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2013-2014.....	12
Tableau 1.2.6 :	Taux de participation au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2013 selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière...	13
Tableau 1.3.1 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la citoyenneté, 2013-2014.....	14
Tableau 1.3.2 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'état civil, 2013-2014.....	14
Tableau 1.3.3 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et le groupe d'âge au 30 septembre 2013	16
Tableau 1.3.4 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le sexe, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2013-2014	18
Tableau 1.3.5 :	Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, et selon qu'ils résident ou non chez leurs parents, 2013-2014	19
Tableau 1.3.6 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ayant eu le statut d'étudiant réputé à temps plein durant au moins une période d'études, selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2013-2014	21
Tableau 1.4.1 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les trimestres d'études, 2013-2014.....	23
Tableau 1.4.2 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon le lieu d'études, 2013-2014	23
Tableau 1.4.3 :	Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvent le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, secondaire, (formation professionnelle), 2013-2014	24
Tableau 1.4.4 :	Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouve le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, collégial, 2013-2014.....	25

Tableau 1.4.5 :	Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouve le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, université, 2013-2014	25
Tableau 1.4.6 :	Les cinq établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec, mais au Canada, où se trouve le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, 2013-2014	26
Tableau 1.4.7 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les provinces canadiennes autres que le Québec et montant d'aide correspondant, 2013-2014	26
Tableau 1.4.8 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses à l'extérieur du Canada selon le pays d'études et montant d'aide correspondant, 2013-2014	26
Tableau 1.4.9 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon la région d'études et l'ordre d'enseignement, 2013-2014	27
Tableau 1.5.1 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses par catégorie de contribution des tiers, selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2013-2014.....	29
Tableau 1.5.2 :	Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2013-2014	29
Tableau 1.5.3 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation, la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2013-2014	30
Tableau 1.5.4 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie <i>Avec contribution des parents</i> selon la forme d'aide financière et les revenus bruts déclarés des parents, 2013-2014	31
Tableau 1.5.5 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie <i>Avec contribution des parents</i> selon la contribution des parents, 2013-2014	31
Tableau 1.5.6 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie <i>Avec contribution du conjoint</i> selon la forme d'aide financière et les revenus bruts déclarés du conjoint ou de la conjointe, 2013-2014	32
Tableau 1.5.7 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie <i>Avec contribution du conjoint</i> selon la contribution du conjoint ou de la conjointe, 2013-2014.....	32
Tableau 1.5.8 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie <i>Avec contribution des parents</i> selon le nombre d'enfants à charge des parents, y compris le bénéficiaire, 2013-2014.....	32
Tableau 1.5.9 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie <i>Avec contribution du conjoint</i> selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant et de son conjoint ou de sa conjointe, 2013-2014	33
Tableau 1.5.10 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie <i>Sans contribution des tiers</i> selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant, 2013-2014	33
Tableau 1.6.1 :	Revenus d'emploi moyens et médians des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2013-2014	34

Tableau 1.6.2 :	Revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2013-2014	35
Tableau 1.6.3 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les revenus d'emploi, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2013-2014	36
Tableau 1.6.4 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le revenu total, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2013-2014	36
Tableau 1.6.5 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant des autres revenus, 2013-2014.....	37
Tableau 1.6.6 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de bourse d'excellence, 2013-2014.....	37
Tableau 1.6.7 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de pension alimentaire, 2013-2014	38
Tableau 1.7.1 :	Nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant reconnu pour les principales dépenses admises, 2013-2014.....	39
Tableau 1.7.2 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses qui se sont vu reconnaître des frais pour région périphérique selon la région périphérique, 2013-2014.....	40
Tableau 1.8.1 :	Répartition des demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses qui ont été refusées selon le motif de non-admissibilité, 2013-2014.....	42
Tableau 1.9.1 :	Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge le remboursement de leur prêt, selon le montant de la dette d'études et le type d'établissement d'enseignement, 2013-2014.....	43
Tableau 1.9.2 :	Répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts selon l'établissement financier, 31 mars 2014	44
Tableau 1.9.3 :	Évolution des données relatives aux prêts garantis par le gouvernement et à leur remboursement, de 2009-2010 à 2013-2014 ¹	44
Tableau 1.9.4 :	Évolution des remboursements de prêts aux établissements financiers et du recouvrement des créances auprès des emprunteuses et des emprunteurs, de 2009-2010 à 2013-2014 ¹	45
Tableau 2.9.1 :	Évolution des autres programmes d'aide financière aux études, de 2009-2010 à 2013-2014.....	49

Liste des graphiques

Graphique 1.2.1 :	Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, 2013-2014.....	2
Graphique 1.2.2 :	Évolution de l'aide moyenne annuelle attribuée aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, de 2009-2010 à 2013-2014	3
Graphique 1.2.3 :	Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2013-2014	4
Graphique 1.2.4 :	Proportion du montant d'aide totale du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2013-2014	6
Graphique 1.2.5 :	Montant moyen d'aide financière attribué aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2013-2014	7
Graphique 1.2.6 :	Proportion des bénéficiaires qui ont obtenu un prêt et une bourse selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2013-2014	10
Graphique 1.3.1 :	Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge au 30 septembre 2013.....	15
Graphique 1.3.2 :	Âge moyen et médian des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement au 30 septembre 2013.....	17
Graphique 1.3.3 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge et le sexe au 30 septembre 2013.....	18
Graphique 1.3.4 :	Proportion des bénéficiaires qui ne résident pas chez leurs parents selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2013-2014	20
Graphique 1.3.5 :	Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon l'ordre d'enseignement et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2013-2014.....	22
Graphique 1.3.6 :	Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon le sexe et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2013-2014	22
Graphique 1.4.1 :	Proportion de l'ensemble des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon un trimestre donné, 2013-2014	23
Graphique 1.4.2 :	Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le lieu d'études, 2013-2014.....	24
Graphique 1.6.1 :	Évolution des revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2009-2010 à 2013-2014	35
Graphique 1.7.1 :	Évolution du montant moyen des dépenses admises des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2009-2010 à 2013-2014.....	40
Graphique 1.8.1 :	Évolution du nombre de demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses, de 2009-2010 à 2013-2014.....	41

Chapitre 1 - Programme de prêts et bourses

Ce chapitre présente d'abord une brève description du Programme de prêts et bourses, puis de l'information sur l'aide financière accordée aux bénéficiaires et les caractéristiques de ces derniers.

1.1 Le Programme en bref

Le Programme de prêts et bourses constitue le principal programme d'aide financière aux études du Ministère. Il permet aux Québécoises et aux Québécois dont les ressources financières sont insuffisantes de poursuivre à temps plein des études secondaires à la formation professionnelle ou postsecondaires dans un établissement d'enseignement reconnu par le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Ce programme est à caractère contributif et supplétif. Cela signifie que les étudiantes et les étudiants et, s'il y a lieu, leurs parents, leurs conjoints ou leurs conjointes doivent contribuer au financement de leurs études en proportion de leurs moyens. L'État, quant à lui, fournit les ressources manquantes. Ainsi, l'aide financière est calculée de la façon suivante :

les dépenses admises – les contributions = les besoins financiers.

L'aide financière est d'abord attribuée sous forme de prêt. Si ce prêt ne suffit pas à couvrir les besoins financiers, l'étudiante ou l'étudiant devient admissible à une bourse. Le gouvernement garantit le prêt et, pendant toute la durée des études à temps plein, en paie les intérêts. Quant à la bourse, elle n'a pas à être remboursée.

Pour en savoir davantage sur le Programme de prêts et bourses, le lecteur est invité à consulter le document *Une aide à votre portée*, qui se trouve sur le site Web de l'Aide financière aux études¹.

Il est à noter que l'année 2012-2013 a été marquée par le conflit étudiant et que cette situation a eu un effet sur la durée d'études dans certains programmes et ainsi affecté les dépenses admises. De plus, des mesures de bonifications au Programme de prêts et bourses ont eu un impact sur le montant de prêt accordé aux bénéficiaires pour lesquels une contribution des tiers est calculée. Ces bonifications ont été retirées après le Sommet sur l'Enseignement supérieur. Ainsi, toutes comparaisons des statistiques de l'année 2013-2014 à celles de 2012-2013 doivent être faites avec prudence.

¹ http://www.afe.gouv.qc.ca/CONTACT_UC/Publications/AFE/PUBL_Aide_votre_portee_2013_2014.pdf

1.2 Attribution de l'aide financière

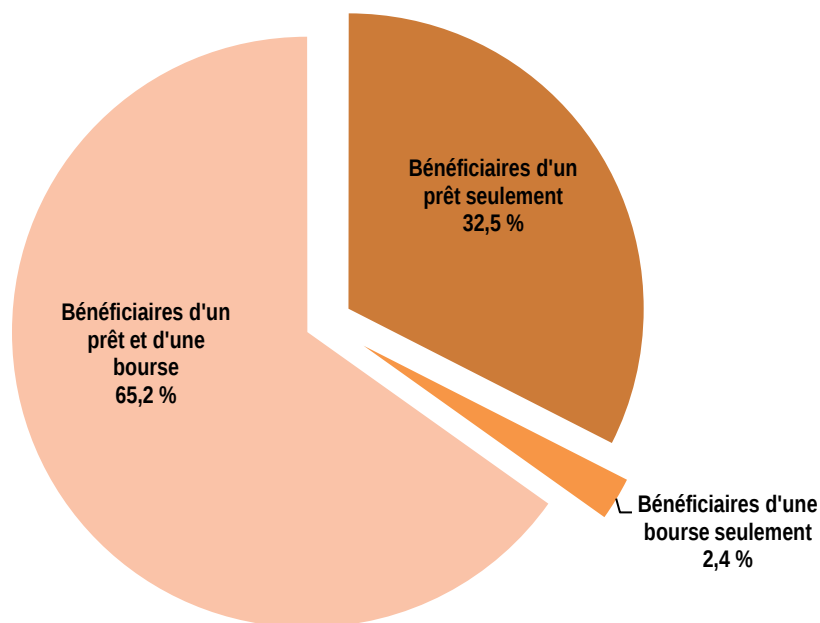
Le Programme de prêts et bourses permet d'accorder une aide financière à des étudiantes et à des étudiants pour une année d'attribution, soit de septembre à août. En 2013-2014, 169 693 étudiantes et étudiants ont bénéficié d'une aide financière en vertu de ce programme (tableau 1.2.1). Au total, 1 114,2 millions de dollars ont été versés aux bénéficiaires. Plus précisément, 55 144 bénéficiaires (32,5 %) ont obtenu uniquement un prêt, 110 558 (65,2 %) ont reçu une bourse consécutive à un prêt et 3 991 (2,4 %) ont reçu uniquement une bourse parce qu'ils étaient atteints d'une déficience fonctionnelle majeure au sens du Règlement sur l'aide financière aux études (graphique 1.2.1).

Les bénéficiaires d'une bourse consécutive à un prêt reçoivent leur aide financière aux études sous forme de prêt et sous forme de bourse. Il est à noter que cette aide est composée de 362,0 M\$ de prêts (41,1 %) et de 518,1 M\$ de bourses (58,9 %).

Tableau 1.2.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon la forme d'aide financière, 2013-2014

Forme d'aide	Nombre	Montant en prêts	Montant en bourses	Montant total
Bénéficiaires d'un prêt seulement	55 144	206,1 M\$	-	206,1 M\$
Bénéficiaires d'une bourse seulement	3 991	-	27,9 M\$	27,9 M\$
Bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse	110 558	362,0 M\$	518,1 M\$	880,1 M\$
Total des bénéficiaires	169 693	568,2 M\$	546,0 M\$	1 114,2 M\$

Graphique 1.2.1 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, 2013-2014

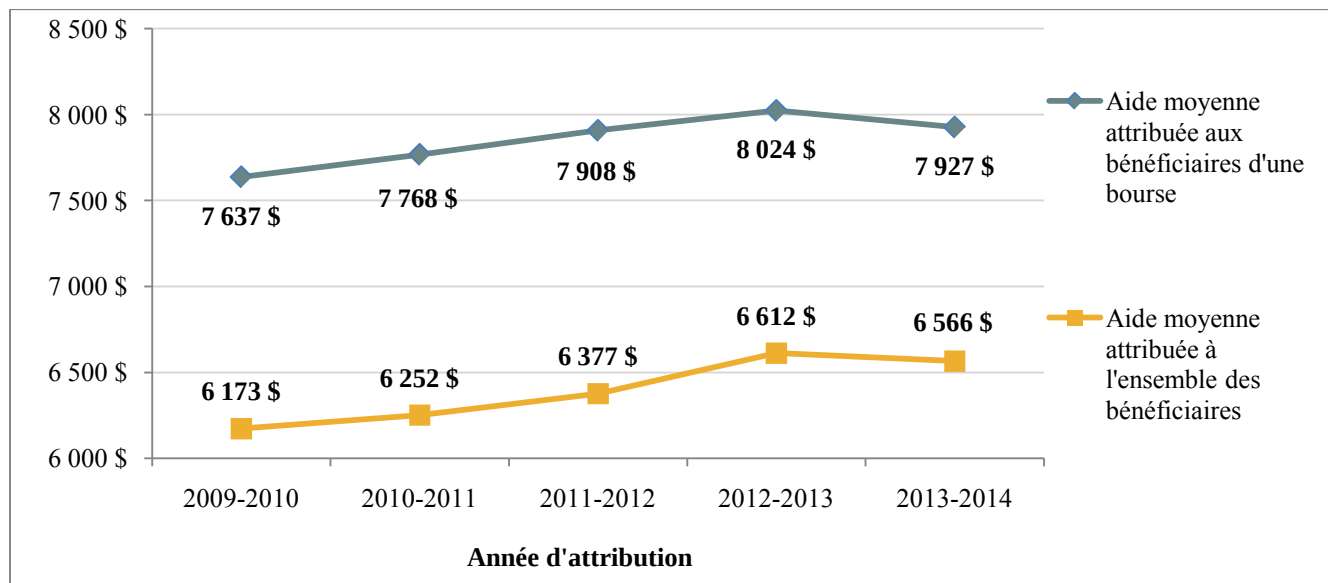


Au total, 165 702 personnes ont bénéficié d'un prêt (seul ou accompagné d'une bourse) dont le montant moyen annuel est de 3 429 \$. Pour les 114 549 boursiers (prêt et bourse ou bourse seulement), le montant moyen annuel de la bourse se chiffre à 4 767 \$. Ainsi, une somme annuelle totale de 568,2 millions de dollars a été allouée sous forme de prêt, ce qui représente 51,0 % de l'aide totale annuelle attribuée, et 546 millions (49,0 %) ont été versés sous forme de bourse.

Le graphique 1.2.2 permet de constater que l'aide moyenne annuelle affiche une tendance à la hausse depuis les cinq dernières années. Pour l'ensemble des bénéficiaires, le montant moyen annuel de l'aide financière est passé de 6 173 \$ en 2009-2010 à 6 566 \$ en 2013-2014, ce qui représente une augmentation de 6,4 %. Pour les bénéficiaires d'une bourse, l'augmentation est de 3,8 %, les montants étant respectivement de 7 637 \$ et de 7 927 \$ pour la même période.

La légère diminution observée en 2013-2014 par rapport à 2012-2013 serait attribuable en partie au retrait de mesures de bonifications au Programme de prêts et bourses présentant seulement à l'année 2012-2013. Celles-ci avaient un impact sur le montant de prêt accordé aux bénéficiaires pour qui une contribution des tiers était calculée. Ces bonifications ont été retirées après le Sommet sur l'Enseignement supérieur. Ainsi, toutes comparaisons des statistiques de l'année 2013-2014 à celles de 2012-2013 doivent être faites avec prudence.

Graphique 1.2.2 : Évolution de l'aide moyenne annuelle attribuée aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, de 2009-2010 à 2013-2014

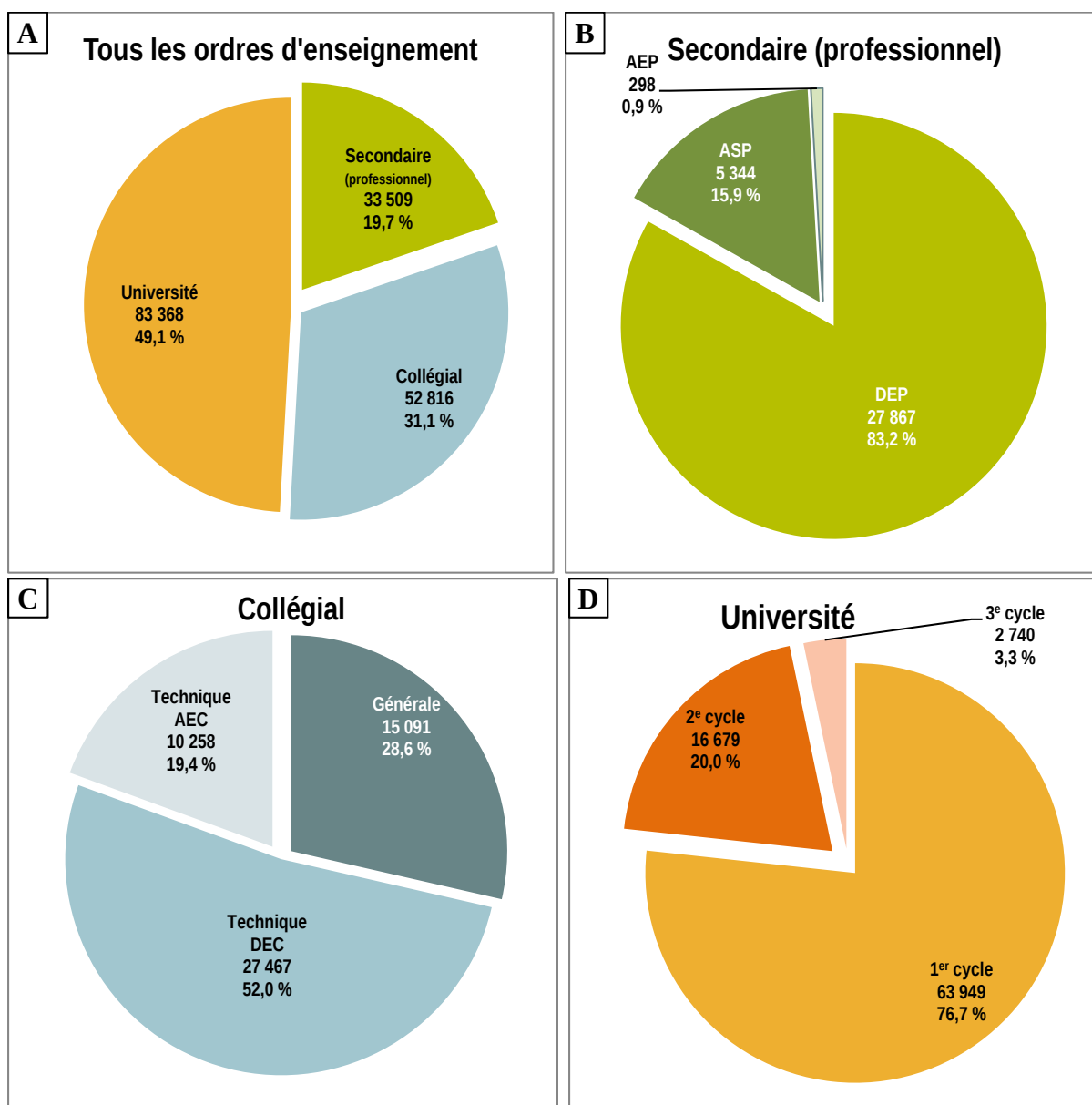


Un peu moins de la moitié (49,1 %) des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses sont à l'enseignement universitaire (graphique 1.2.3 A). Ils reçoivent 55,5 % de l'ensemble de l'aide attribuée pour un total de 618,6 millions de dollars (graphique 1.2.4 A), ce qui représente une moyenne de 7 420 \$ par bénéficiaire (tableau 1.2.2). Celles et ceux du 1er cycle représentent 76,7 % des bénéficiaires universitaires (graphique 1.2.3 D), soit 37,7 % de l'ensemble des bénéficiaires (statistique non présentée). Le graphique 1.2.5 indique que les bénéficiaires des 2^e et 3^e cycles reçoivent en moyenne les montants d'aide les plus élevés.

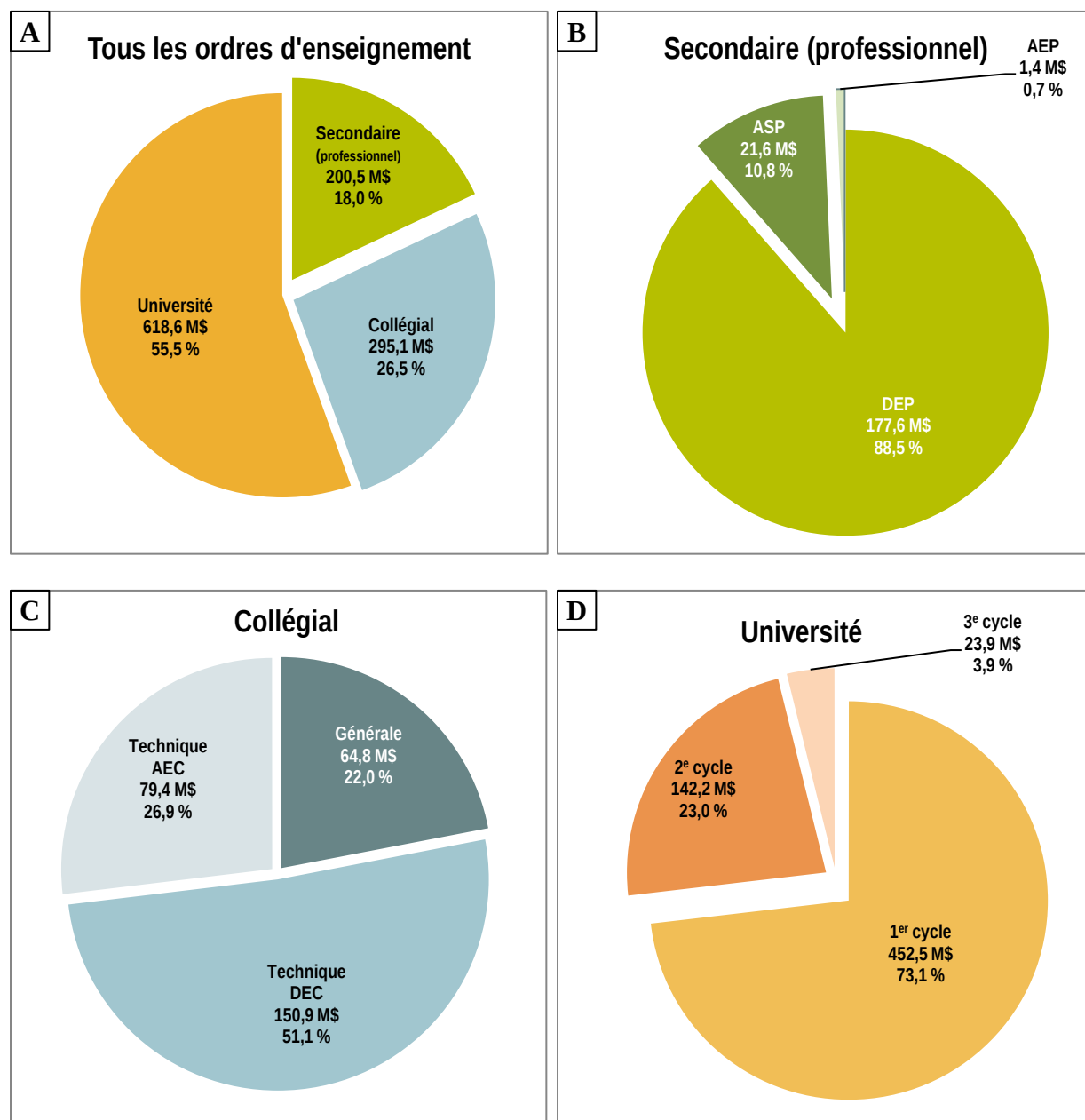
Par ailleurs, près du tiers (31,1 %) des bénéficiaires sont à l'enseignement collégial (graphique 1.2.3 A). Ces derniers reçoivent 26,5 % de l'ensemble de l'aide attribué pour un total de 295,1 millions de dollars (graphique 1.2.4 A), ce qui représente en moyenne 5 588 \$ par bénéficiaire (tableau 1.2.2). Le graphique 1.2.3 C indique que ces bénéficiaires sont majoritairement (52,0 %) en formation technique (DEC) et le graphique 1.2.5 illustre que le montant moyen d'aide financière varie selon le type de formation.

Notons également que 19,7 % des bénéficiaires sont en formation professionnelle au secondaire (graphique 1.2.3 A) et que ceux-ci reçoivent 18,0 % de l'aide financière totale, soit 200,5 millions de dollars (graphique 1.2.4 A) pour une moyenne de 5 985 \$ par bénéficiaire (tableau 1.2.2). Ces personnes étudient en grande majorité (89,5 %) à la formation professionnelle en vue de l'obtention du diplôme d'études professionnelles (DEP) (graphique 1.2.3 B) et le montant moyen d'aide est plus élevé pour ce type de formation que pour les programmes conduisant à une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) ou à une attestation d'études professionnelles (AEP) (graphique 1.2.5).

Graphique 1.2.3 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2013-2014



Graphique 1.2.4 : Proportion du montant d'aide totale du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2013-2014



Graphique 1.2.5 : Montant moyen d'aide financière attribué aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2013-2014

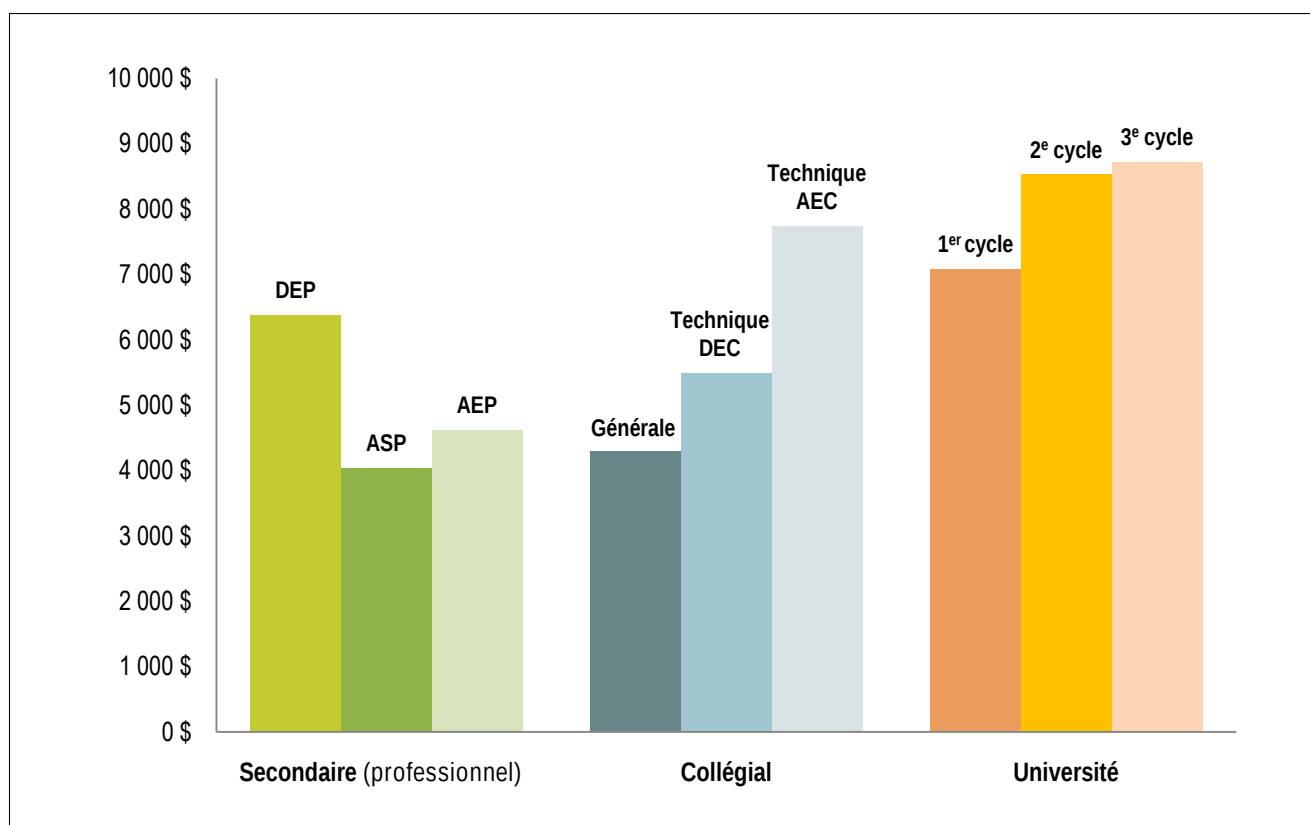


Tableau 1.2.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2013-2014

Ordre d'enseignement	Type de formation	Bénéficiaires d'un prêt seulement			Bénéficiaires d'une bourse seulement			Bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse			Total des bénéficiaires		
		Nombre	Montant moyen en prêts	Montant total en prêts	Nombre	Montant moyen en bourses	Montant total en bourses	Nombre	Montant moyen d'aide	Montant total d'aide	Nombre	Montant moyen d'aide	Montant total d'aide
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	8 146	3 198 \$	26,1 M\$	374	6 008 \$	2,2 M\$	24 989	6 893 \$	172,2 M\$	33 509	5 985 \$	200,5 M\$
	DEP	7 681	3 279 \$	25,2 M\$	343	6 019 \$	2,1 M\$	19 843	7 577 \$	150,4 M\$	27 867	6 373 \$	177,6 M\$
	ASP	420	1 877 \$	0,8 M\$	27	5 839 \$	0,2 M\$	4 897	4 209 \$	20,6 M\$	5 344	4 034 \$	21,6 M\$
	AEP	45	1 704 \$	0,1 M\$	4	6 251 \$	0,0 M\$	249	5 118 \$	1,3 M\$	298	4 618 \$	1,4 M\$
Collégial	Total collégial	20 766	3 558 \$	73,9 M\$	1 625	5 790 \$	9,4 M\$	30 425	6 962 \$	211,8 M\$	52 816	5 588 \$	295,1 M\$
	Générale	5 504	2 234 \$	12,3 M\$	482	5 011 \$	2,4 M\$	9 105	5 506 \$	50,1 M\$	15 091	4 297 \$	64,8 M\$
	Technique – DEC	10 633	2 981 \$	31,7 M\$	967	6 009 \$	5,8 M\$	15 867	7 144 \$	113,4 M\$	27 467	5 492 \$	150,9 M\$
	Technique – AEC	4 629	6 460 \$	29,9 M\$	176	6 719 \$	1,2 M\$	5 453	8 861 \$	48,3 M\$	10 258	7 741 \$	79,4 M\$
Université	Total université	26 232	4 048 \$	106,2 M\$	1 992	8 174 \$	16,3 M\$	55 144	8 996 \$	496,1 M\$	83 368	7 420 \$	618,6 M\$
	1 ^{er} cycle	20 348	3 710 \$	75,5 M\$	1 610	7 938 \$	12,8 M\$	41 991	8 673 \$	364,2 M\$	63 949	7 075 \$	452,5 M\$
	2 ^e cycle	4 715	5 093 \$	24,0 M\$	309	9 165 \$	2,8 M\$	11 655	9 898 \$	115,4 M\$	16 679	8 526 \$	142,2 M\$
	3 ^e cycle	1 169	5 711 \$	6,7 M\$	73	9 179 \$	0,7 M\$	1 498	11 052 \$	16,6 M\$	2 740	8 723 \$	23,9 M\$
Total des bénéficiaires		55 144	3 738 \$	206,1 M\$	3 991	7 000 \$	27,9 M\$	110 558	7 961 \$	880,1 M\$	169 693	6 566 \$	1 114,2 M\$

Le tableau 1.2.3 et le graphique 1.2.6 présentent la répartition des bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse et le montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière. Comme mentionné au début du chapitre, 65,2 % de l'ensemble des bénéficiaires ont disposé d'une aide financière sous forme de prêts et de bourses.

À la formation professionnelle, 74,6 % des bénéficiaires ont obtenu un prêt et une bourse. Les montants moyens de prêts et de bourses de ces bénéficiaires sont de respectivement 2 633 \$ et 4 259 \$. Par comparaison, presque tous les bénéficiaires à l'ASP (91,6 %) ont reçu un prêt et une bourse, alors que 71,2 % des bénéficiaires au DEP et 83,6 % des bénéficiaires à l'AEP ont reçu un prêt et une bourse.

Au collégial, 57,6 % des bénéficiaires ont obtenu un prêt et une bourse. Les montants moyens de prêts et de bourses de ces bénéficiaires sont de respectivement 2 977 \$ et 3 985 \$. Un peu plus d'un bénéficiaire sur deux a reçu un prêt et une bourse lorsqu'il poursuivait des études dans le but d'obtenir une AEC (53,2 %). Par comparaison, 57,8 % des bénéficiaires au DEC et 60,3 % des bénéficiaires à la formation générale ont reçu un prêt et une bourse.

À l'université, deux bénéficiaires sur trois (66,1 %) ont obtenu un prêt et une bourse. Les montants moyens de prêts et de bourses de ces bénéficiaires sont de respectivement 3 730 \$ et 5 267 \$. Un peu plus d'un bénéficiaire sur deux (54,7 %) a reçu un prêt et une bourse lorsqu'il poursuivait des études au troisième cycle, comparativement à 65,7 % des bénéficiaires du premier cycle et de 69,9 % des bénéficiaires du deuxième cycle.

Tableau 1.2.3 : Répartition des bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2013-2014

Ordre d'enseignement	Type de formation	Bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse						
		Nombre	Montant moyen de prêts	Montant moyen en bourses	Montant moyen d'aide	Montant total de prêts	Montant total en bourses	Montant total d'aide
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	24 989	2 633 \$	4 259 \$	6 893 \$	65,8 M\$	106,4 M\$	172,2 M\$
	DEP	19 843	3 041 \$	4 536 \$	7 577 \$	60,4 M\$	90,0 M\$	150,4 M\$
	ASP	4 897	1 048 \$	3 162 \$	4 209 \$	5,1 M\$	15,5 M\$	20,6 M\$
	AEP	249	1 313 \$	3 805 \$	5 118 \$	0,3 M\$	0,9 M\$	1,3 M\$
Collégial	Total collégial	30 425	2 977 \$	3 985 \$	6 962 \$	90,6 M\$	121,2 M\$	211,8 M\$
	Générale	9 105	2 537 \$	2 969 \$	5 506 \$	23,1 M\$	27,0 M\$	50,1 M\$
	Technique – DEC	15 867	3 023 \$	4 120 \$	7 144 \$	48,0 M\$	65,4 M\$	113,4 M\$
	Technique – AEC	5 453	3 575 \$	5 286 \$	8 861 \$	19,5 M\$	28,8 M\$	48,3 M\$
Université	Total université	55 144	3 730 \$	5 267 \$	8 996 \$	205,7 M\$	290,4 M\$	496,1 M\$
	1 ^{er} cycle	41 991	3 411 \$	5 262 \$	8 673 \$	143,2 M\$	220,9 M\$	364,2 M\$
	2 ^e cycle	11 655	4 659 \$	5 240 \$	9 898 \$	54,3 M\$	61,1 M\$	115,4 M\$
	3 ^e cycle	1 498	5 430 \$	5 622 \$	11 052 \$	8,1 M\$	8,4 M\$	16,6 M\$
Total des bénéficiaires		110 558	3 275 \$	4 686 \$	7 961 \$	362,0 M\$	518,1 M\$	880,1 M\$

Graphique 1.2.6 : Proportion des bénéficiaires qui ont obtenu un prêt et une bourse selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2013-2014



Rappelons que le montant d'aide moyen de l'ensemble des bénéficiaires se chiffre à 6 566 \$. On observe qu'un peu plus de la moitié (53,7 %) de l'ensemble des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses obtient un montant d'aide total de 6 000 \$ ou moins. Plus particulièrement, près du quart (24,4 %) des bénéficiaires reçoivent un montant d'aide entre 2 001 \$ et 4 000 \$, ce qui représente près de la moitié des bénéficiaires qui reçoivent une aide totale de 6 000 \$ ou moins (tableau 1.2.4).

À l'opposé, 46,3 % de l'ensemble des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses obtient une aide financière totale de plus de 6 000 \$. Selon l'ordre d'enseignement, on remarque que 54,0 % des bénéficiaires universitaires obtiennent une aide financière totale de plus de 6 000 \$ alors que cette proportion est de 38,9 % au collégial et à la formation professionnelle.

En formation professionnelle au secondaire, 12,1 % des bénéficiaires suivant un programme conduisant à une ASP et 21,8 % des bénéficiaires suivant un programme conduisant à un AEP ont reçu un montant d'aide total de plus 6 000 \$. Comparativement, ce sont 44,2 % des bénéficiaires suivant un programme conduisant à un DEP qui ont reçu une somme du même ordre.

Au collégial, en formation générale, la proportion de bénéficiaires recevant plus de 6 000 \$ est de 24,5 %, alors qu'elle est de 39,2 % pour les étudiantes et les étudiants de la formation technique suivant un programme menant au DEC et de 58,9 % pour celles et ceux inscrits à un programme conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC).

À l'enseignement universitaire, près de deux bénéficiaires sur trois aux 2^e et 3^e cycles, soit 63,5 % et 63,7 % respectivement, reçoivent une aide totale de plus de 6 000 \$, comparativement à un peu plus de la moitié (54,1 %) pour celles et ceux du 1^{er} cycle.

Tableau 1.2.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant d'aide total attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2013-2014

Ordre d'enseignement	Type de formation	Montant d'aide total attribué					
		2 000 \$ ou moins	2 001 \$ - 4 000 \$	4 001 \$ - 6 000 \$	6 001 \$ - 8 000 \$	8 001 \$ - 10 000 \$	10 001 \$ ou plus
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	15,6 %	26,9 %	18,6 %	13,8 %	9,1 %	16,0 %
	DEP	16,8 %	21,5 %	17,6 %	15,5 %	10,4 %	18,4 %
	ASP	9,9 %	54,8 %	23,3 %	5,3 %	2,7 %	4,0 %
	AEP	12,8 %	32,2 %	33,2 %	11,1 %	5,4 %	5,4 %
Collégial	Total collégial	16,0 %	25,2 %	19,9 %	14,8 %	11,4 %	12,7 %
	Générale	22,5 %	30,5 %	22,5 %	12,3 %	8,4 %	3,8 %
	Technique – DEC	16,3 %	25,4 %	19,1 %	15,2 %	12,4 %	11,6 %
	Technique – AEC	5,9 %	17,1 %	18,1 %	17,3 %	12,9 %	28,8 %
Université	Total université	5,9 %	22,9 %	17,2 %	13,8 %	13,4 %	26,9 %
	1 ^{er} cycle	6,5 %	25,6 %	16,8 %	13,8 %	13,0 %	24,3 %
	2 ^e cycle	3,9 %	14,1 %	18,4 %	13,8 %	14,8 %	34,9 %
	3 ^e cycle	4,3 %	12,7 %	19,2 %	13,5 %	12,0 %	38,2 %
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	11,0 %	24,4 %	18,3 %	14,1 %	11,9 %	20,3 %

Rappelons que le montant de bourse moyen attribué aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses se chiffre à 4 767 \$. Parmi les bénéficiaires d'une bourse, 58,3 % reçoivent une bourse de plus de 4 000 \$ à l'université, comparativement à 42,7 % au collégial et à 43,4 % au secondaire (tableau 1.2.5).

Tableau 1.2.5 : Répartition des bénéficiaires d'une bourse du Programme de prêts et bourses selon le montant de bourse attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2013-2014

Ordre d'enseignement	Type de formation	Montant de bourse attribué					
		2 000 \$ ou moins	2 001 \$ - 4 000 \$	4 001 \$ - 6 000 \$	6 001 \$ - 8 000 \$	8 001 \$ - 10 000 \$	10 001 \$ ou plus
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	20,6 %	36,0 %	19,1 %	12,5 %	6,6 %	5,3 %
	DEP	23,1 %	27,3 %	21,0 %	14,7 %	7,7 %	6,2 %
	ASP	10,7 %	71,1 %	11,2 %	3,4 %	2,4 %	1,4 %
	AEP	18,6 %	45,5 %	20,9 %	8,7 %	3,2 %	3,2 %
Collégial	Total collégial	28,4 %	28,9 %	19,5 %	11,4 %	6,3 %	5,5 %
	Générale	38,4 %	32,8 %	17,6 %	6,6 %	2,5 %	2,2 %
	Technique – DEC	26,8 %	27,8 %	20,0 %	12,7 %	6,9 %	5,8 %
	Technique – AEC	16,3 %	25,7 %	21,2 %	15,8 %	10,7 %	10,3 %
Université	Total université	18,0 %	23,7 %	18,8 %	17,9 %	9,8 %	11,7 %
	1 ^{er} cycle	18,4 %	24,0 %	18,4 %	17,8 %	9,1 %	12,2 %
	2 ^e cycle	16,8 %	23,0 %	20,5 %	18,0 %	12,0 %	9,6 %
	3 ^e cycle	15,7 %	19,7 %	18,3 %	20,1 %	14,2 %	12,0 %
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	21,5 %	27,9 %	19,1 %	14,9 %	8,1 %	8,5 %

À l'automne 2013, le taux de participation au Programme de prêts et bourses est de 30,2 % (tableau 1.2.6). C'est à l'enseignement universitaire que s'observe le plus haut taux de participation; 40,9 % des étudiantes et des étudiants bénéficient de ce programme à l'université, comparativement à 28,2 % au secondaire à la formation professionnelle et à 22,4 % au collégial subventionné².

À l'université, c'est au 2^e cycle universitaire que le taux de participation est le plus élevé avec 64,0 %. Par comparaison, le taux de participation est de 38,4 % au 1^{er} cycle et de 25,8 % au 3^e cycle. Par ailleurs, 28,5 % des étudiantes et étudiants universitaires reçoivent une bourse et c'est aussi au 2^e cycle universitaire que la plus grande proportion s'y trouve avec 46,9 %.

Au collégial subventionné, 13,9 % des étudiantes et des étudiants de la formation générale profitent d'une aide financière, comparativement à 29,9 % en formation technique au DEC et à 39,3 % à l'AEC. Pour ce qui est de la bourse, 14,5 % des collégiennes et collégiens en bénéficient.

À la formation professionnelle au secondaire, 30,1 % des étudiantes et des étudiants inscrits à un programme menant au DEP profitent d'une aide financière, comparativement à 19,2 % des étudiantes et des étudiants à l'ASP et à 8,5 % des étudiantes et des étudiants à l'AEP. Finalement, 21,2 % des étudiantes et des étudiants de la formation professionnelle bénéficient d'une bourse.

Tableau 1.2.6 : Taux de participation au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2013 selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière

Ordre d'enseignement	Type de formation	Bénéficiaires d'un prêt	Bénéficiaires d'une bourse	Total des bénéficiaires
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	27,9 %	21,2 %	28,2 %
	DEP	29,7 %	22,1 %	30,1 %
	ASP	19,1 %	17,5 %	19,2 %
	AEP	8,4 %	7,5 %	8,5 %
	Total collégial	21,7 %	14,5 %	22,4 %
Collégial subventionné	Générale	13,5 %	8,9 %	13,9 %
	Technique – DEC	28,8 %	18,8 %	29,9 %
	Technique – AEC	38,6 %	30,6 %	39,3 %
Université	Total université	40,2 %	28,5 %	40,9 %
	1 ^{er} cycle	37,7 %	26,6 %	38,4 %
	2 ^e cycle	63,0 %	46,9 %	64,0 %
	3 ^e cycle	25,2 %	15,2 %	25,8 %
Total des bénéficiaires		29,5 %	20,8 %	30,2 %

² Les données pour le collégial non subventionné n'étant pas disponibles, cet ordre d'enseignement est donc exclu.

1.3 Caractéristiques des bénéficiaires

Les bénéficiaires du Programme de prêts et bourses sont principalement citoyens canadiens de naissance, célibataires et dans le début de la vingtaine. Les femmes sont aussi plus représentées que les hommes. De plus, la majorité des bénéficiaires ne résident pas chez leurs parents.

Les tableaux 1.3.1 et 1.3.2 fournissent des indications sur la citoyenneté et l'état civil des bénéficiaires. La grande majorité des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses (79,8 %) sont des citoyennes et des citoyens canadiens. Une proportion de 70,9 % est née au Canada, tandis que 8,9 % des bénéficiaires ont obtenu la nationalité canadienne par naturalisation. De plus, un bénéficiaire sur cinq (20,1 %) a le statut de résident permanent. Les bénéficiaires sont également en grande majorité célibataires (78,5 %).

Tableau 1.3.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la citoyenneté, 2013-2014

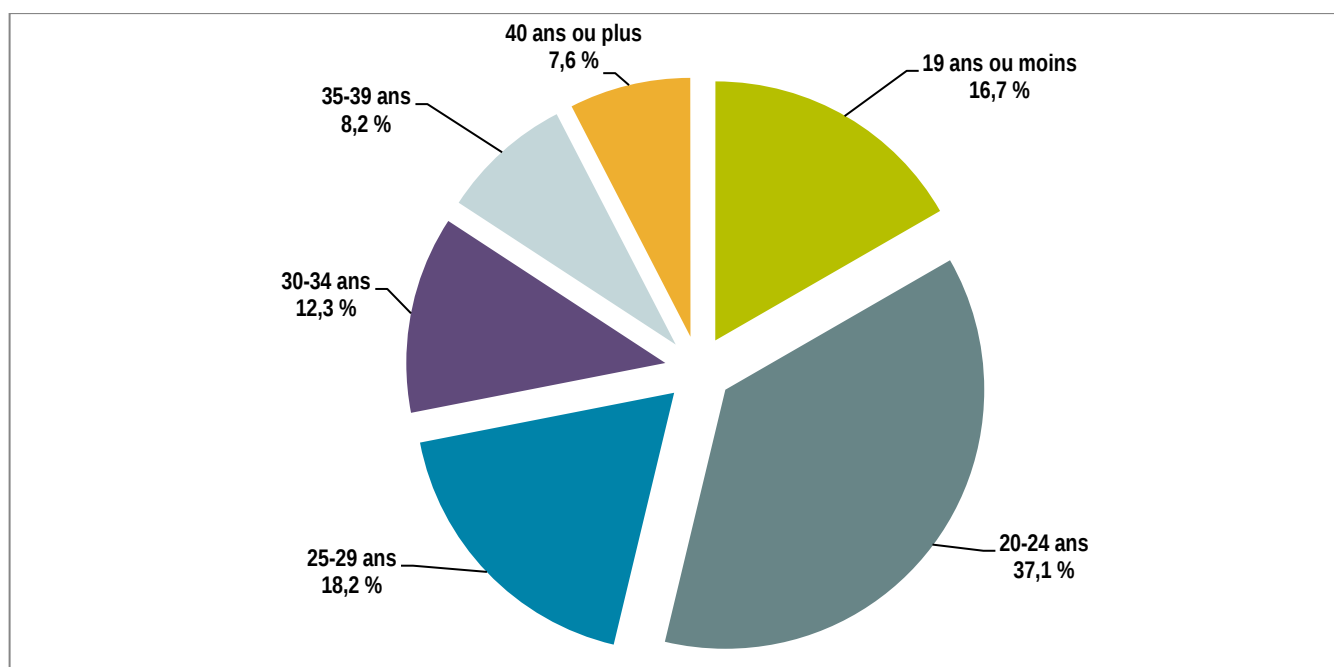
Citoyenneté	Nombre de bénéficiaires	%
Citoyenneté canadienne (de naissance)	120 283	70,9 %
Citoyenneté canadienne (naturalisation)	15 129	8,9 %
Résidence permanente	34 025	20,1 %
Statut de réfugié	256	0,2 %
Total des bénéficiaires	169 693	100,0 %

Tableau 1.3.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'état civil, 2013-2014

État civil	Nombre de bénéficiaires	%
Célibataire	133 178	78,5 %
Mariée ou marié / Unie ou uni civilement	30 167	17,8 %
Divorcée ou divorcé	3 118	1,8 %
Séparée ou séparé de fait ou légalement	3 051	1,8 %
Veuve ou veuf	179	0,1 %
Total des bénéficiaires	169 693	100,0 %

De l'ensemble des bénéficiaires, 72,0 % sont âgés de moins de 30 ans. La majorité des bénéficiaires (37,1 %) se retrouve dans la catégorie des 20 à 24 ans (graphique 1.3.1). Il est à noter que l'âge des bénéficiaires est déterminé au 30 septembre de l'année d'attribution, donc ici le 30 septembre 2013.

Graphique 1.3.1 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge au 30 septembre 2013



Le tableau 1.3.3 indique qu'à l'université, près de la moitié des bénéficiaires (48,3 %, soit 40 292) ont de 20 à 24 ans. Cette proportion est principalement influencée par les bénéficiaires du 1^{er} cycle. Celles et ceux du 2^e cycle sont partagés principalement entre les 20-24 ans et les 25-29 ans. Finalement, celles et ceux du 3^e cycle se retrouvent majoritairement dans la catégorie des 25 à 29 ans.

Au collégial, près des deux tiers des bénéficiaires (65,4 %, soit 35 549) sont âgés de moins de 25 ans; ils sont partagés entre les 19 ans ou moins et les 20-24 ans. En ce qui a trait à la formation technique menant au DEC, le partage est homogène, alors qu'en formation générale les bénéficiaires sont plus jeunes (majorité de 19 ans ou moins) et que, pour la formation technique conduisant à l'AEC, ils sont plus âgés (majorité dans la catégorie des 20-24 ans).

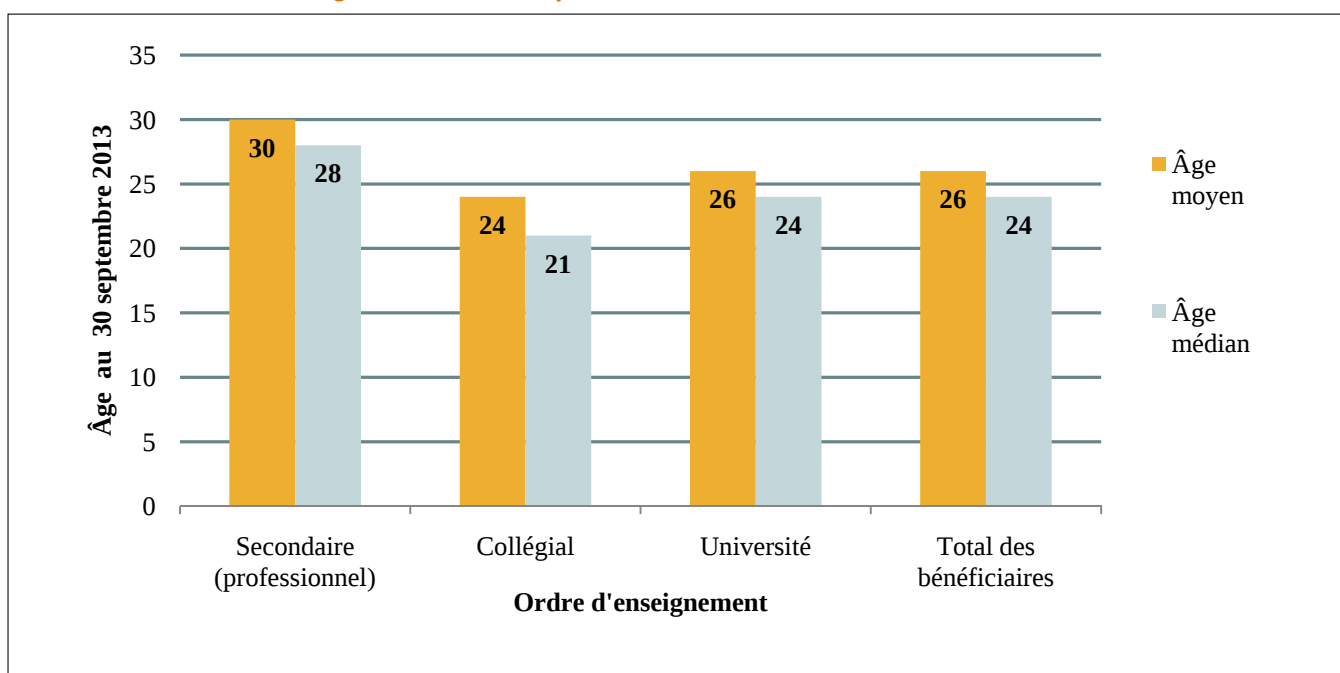
À la formation professionnelle au secondaire, la répartition des bénéficiaires selon le groupe d'âge est quasiment uniforme, même pour les 40 ans ou plus (tableau 1.3.3). Par contre, en ce qui concerne les programmes conduisant à l'ASP, on compte relativement très peu de bénéficiaires de moins de 25 ans. En ce qui concerne les programmes conduisant à l'AEP, on dénote que la majorité des bénéficiaires se retrouvent dans la catégorie des 40 ans ou plus.

Tableau 1.3.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et le groupe d'âge au 30 septembre 2013

Ordre d'enseignement	Type de formation	Groupe d'âge des bénéficiaires au 30 septembre 2013						Total
		19 ans ou moins	20-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	40 ans ou plus	
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	4 755	7 587	5 928	5 845	4 315	5 079	33 509
	DEP	4 665	7 201	4 894	4 149	3 090	3 868	27 867
	ASP	78	355	1 006	1 632	1 171	1 102	5 344
	AEP	12	31	28	64	54	109	298
Collégial	Total collégial	19 520	15 029	6 796	4 985	3 341	3 145	52 816
	Générale	10 273	3 357	795	364	188	114	15 091
	Technique – DEC	8 580	9 396	4 011	2 569	1 580	1 331	27 467
	Technique – AEC	667	2 276	1 990	2 052	1 573	1 700	10 258
Université	Total université	4 047	40 292	18 076	10 023	6 215	4 715	83 368
	1 ^{er} cycle	4 031	33 328	12 061	6 940	4 372	3 217	63 949
	2 ^e cycle	16	6 586	5 100	2 382	1 460	1 135	16 679
	3 ^e cycle	0	378	915	701	383	363	2 740
Total des bénéficiaires	Nombre	28 322	62 908	30 800	20 853	13 871	12 939	169 693
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	16,7 %	37,1 %	18,2 %	12,3 %	8,2 %	7,6 %	100,0 %

Le graphique 1.3.2 indique que les bénéficiaires de la formation professionnelle du secondaire sont plus âgés que celles et ceux des autres ordres d'enseignement.

Graphique 1.3.2 : Âge moyen et médian des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement au 30 septembre 2013



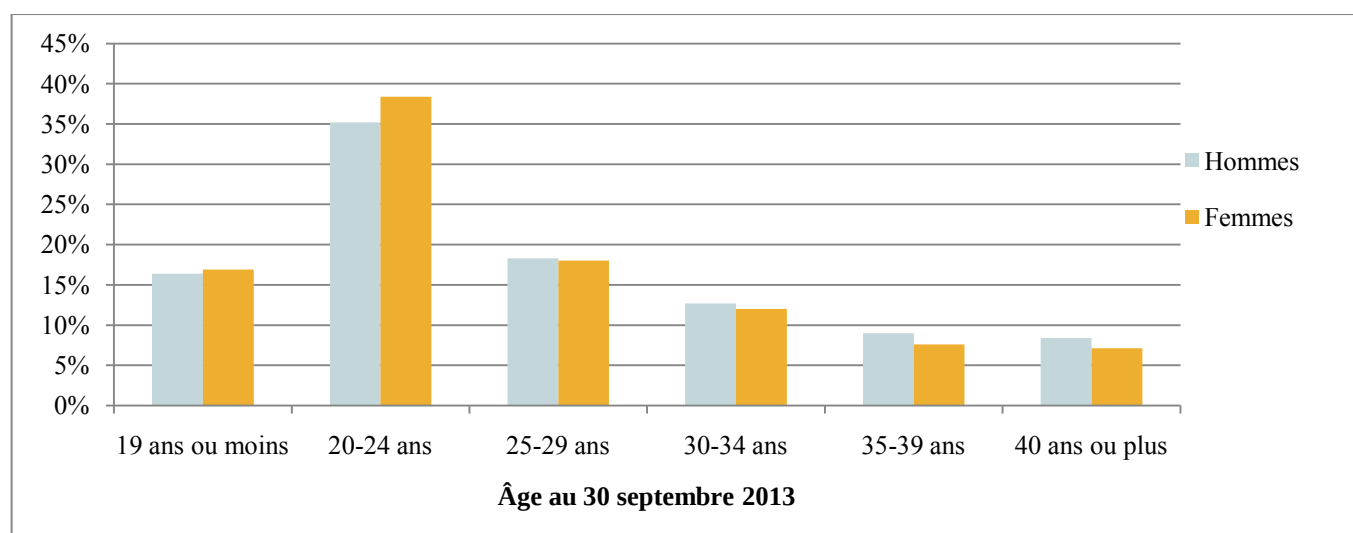
Près de 60,0 % des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses sont de sexe féminin (tableau 1.3.4). Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à tous les ordres d'enseignement et pour tous les types de formation. C'est au secondaire en formation professionnelle à l'AEP que la majorité féminine est la plus importante avec 73,5 %. La présence des femmes au collégial en formation générale et technique (DEC) est aussi remarquable, avec des proportions féminines respectives de 61,7 % et 67,1 %. La présence des femmes au collégial en formation technique – AEC est aussi remarquable, avec des proportions féminines respectives de 59,0 % et 41,0 %.

Tableau 1.3.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le sexe, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2013-2014

Ordre d'enseignement	Type de formation	Femmes		Hommes	
		Nombre de bénéficiaires	%	Nombre de bénéficiaires	%
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	18 307	54,6 %	15 202	45,4 %
	DEP	15 105	54,2 %	12 762	45,8 %
	ASP	2 983	55,8 %	2 361	44,2 %
	AEP	219	73,5 %	79	26,5 %
Collégial	Total collégial	33 779	64,0 %	19 037	36,0 %
	Générale	9 305	61,7 %	5 786	38,3 %
	Technique – DEC	18 424	67,1 %	9 043	32,9 %
	Technique – AEC	6 050	59,0 %	4 208	41,0 %
Université	Total université	49 468	59,3 %	33 900	40,7 %
	1 ^{er} cycle	38 296	59,9 %	25 653	40,1 %
	2 ^e cycle	9 699	58,2 %	6 980	41,8 %
	3 ^e cycle	1 473	53,8 %	1 267	46,2 %
Total des bénéficiaires		101 554	59,8 %	68 139	40,2 %

Quant à la ventilation en fonction de l'âge, on remarque au graphique 1.3.3 que les femmes sont en plus grande proportion que les hommes dans les groupes d'âge de 24 ans ou moins. Inversement, dans les groupes d'âge de 25 ans ou plus, la proportion de bénéficiaires masculins est supérieure.

Graphique 1.3.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge et le sexe au 30 septembre 2013



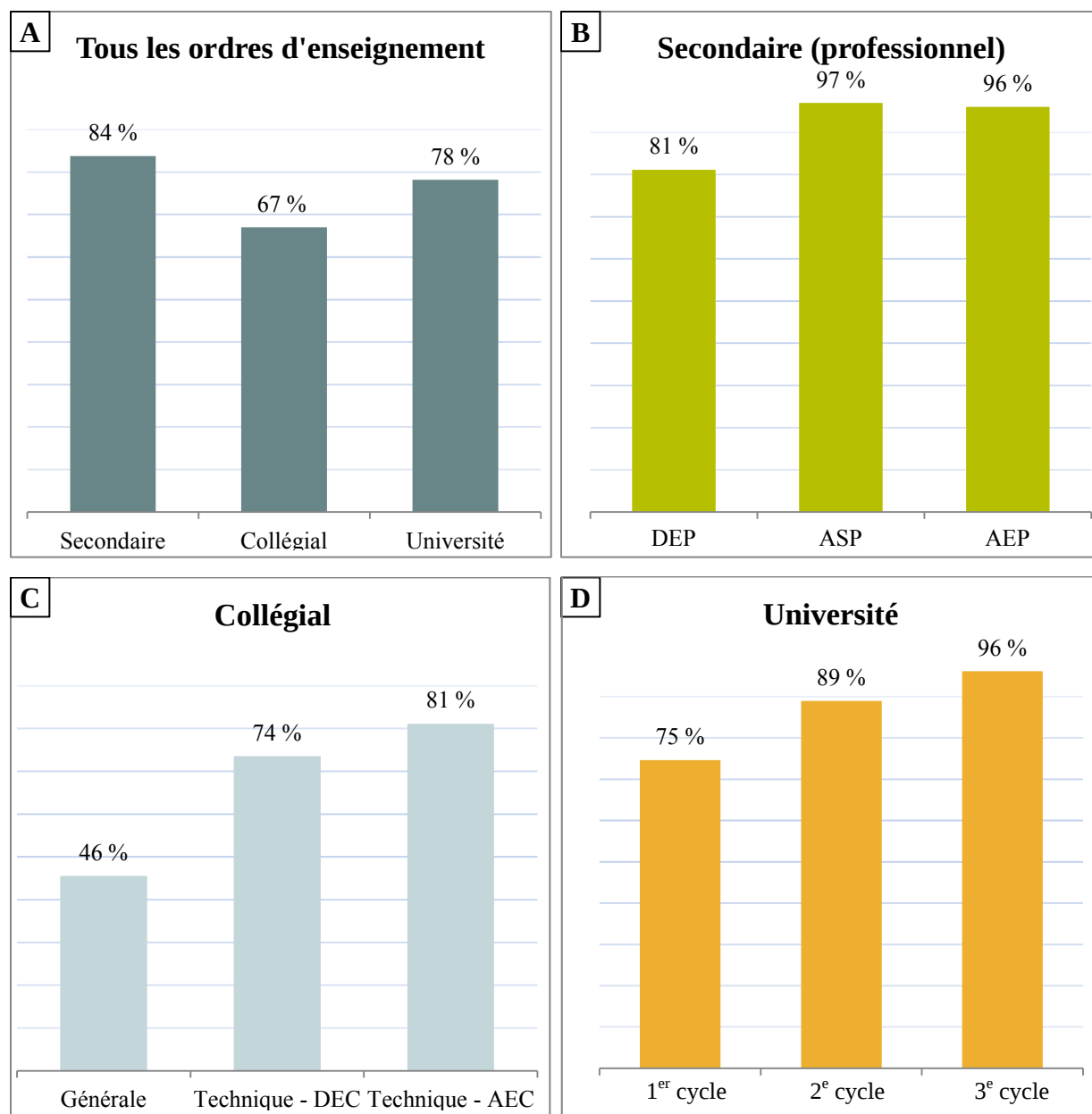
Le fait qu'un bénéficiaire réside ou non chez ses parents est une des caractéristiques qui influencent le montant d'aide financière accordé. Le tableau 1.3.5 et le graphique 1.3.4 Graphique 1.3.4 :

Proportion des bénéficiaires qui ne résident pas chez leurs parents selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2013-2014 permettent d'observer que 128 653 bénéficiaires (75,8 %) ne résidaient pas chez leurs parents en 2013-2014. Ces derniers recevaient, en moyenne, une aide financière de 7 404 \$, comparativement à 3 940 \$ pour les bénéficiaires résidant chez leurs parents. C'est au secondaire en formation professionnelle que le taux de non résidents est le plus élevé avec 83,8 %, suivi des niveaux universitaire avec 78,2 % et collégial avec 67,0 %. Notons au passage que la formation générale au collégial est le seul type de formation où les bénéficiaires résidant chez leurs parents sont plus nombreux que ceux ne résidant pas chez leurs parents.

Tableau 1.3.5 : Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, et selon qu'ils résident ou non chez leurs parents, 2013-2014

Ordre d'enseignement	Type de formation	Résidant chez ses parents		Ne résidant pas chez ses parents	
		Nombre de bénéficiaires	Aide moyenne	Nombre de bénéficiaires	Aide moyenne
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	5 434	3 556 \$	28 075	6 455 \$
	DEP	5 260	3 610 \$	22 607	7 016 \$
	ASP	162	1 904 \$	5 182	4 101 \$
	AEP	12	2 040 \$	286	4 726 \$
Collégial	Total collégial	17 424	3 472 \$	35 392	6 629 \$
	Générale	8 215	3 037 \$	6 876	5 802 \$
	Technique – DEC	7 273	3 109 \$	20 194	6 351 \$
	Technique – AEC	1 936	6 683 \$	8 322	7 987 \$
Université	Total université	18 182	4 504 \$	65 186	8 233 \$
	1 ^{er} cycle	16 232	4 369 \$	47 717	7 996 \$
	2 ^e cycle	1 845	5 601 \$	14 834	8 890 \$
	3 ^e cycle	105	6 100 \$	2 635	8 828 \$
Total des bénéficiaires		41 040	3 940 \$	128 653	7 404 \$

Graphique 1.3.4 : Proportion des bénéficiaires qui ne résident pas chez leurs parents selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2013-2014



Pour bénéficier du Programme de prêts et bourses, il faut être étudiante ou étudiant à temps plein. Selon certaines situations décrites dans le Règlement sur l'aide financière aux études, il est toutefois possible d'être aux études à temps partiel tout en étant réputée ou réputé poursuivre des études à temps plein. Ces situations peuvent être liées à un handicap ou à des responsabilités familiales.

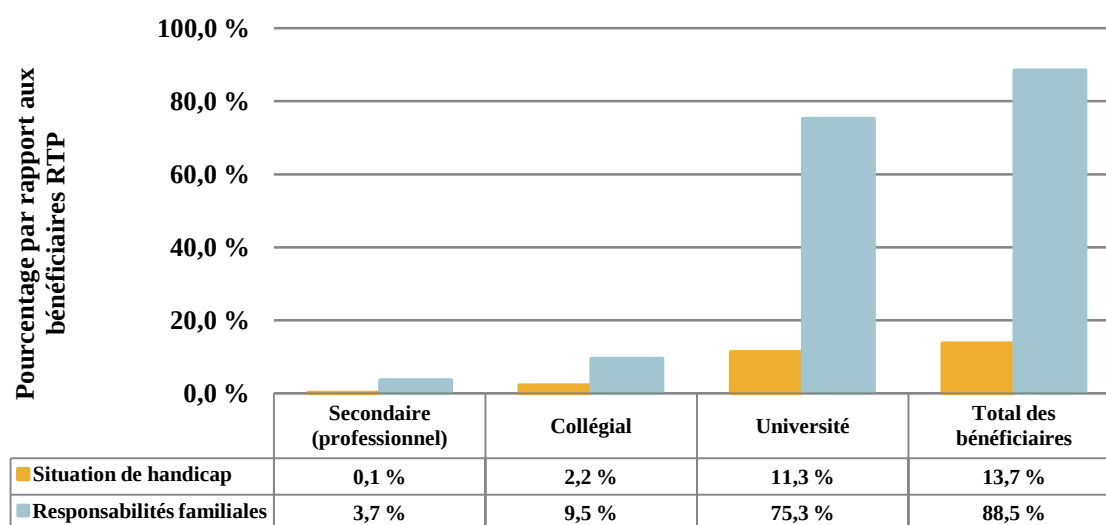
En 2013-2014, 10 903 étudiantes et étudiants ont bénéficié du Programme de prêts et bourses par l'obtention du statut d'étudiant réputé aux études à temps plein durant au moins une période d'études (tableau 1.3.6). Ils représentent 6,4 % de l'ensemble des 169 693 bénéficiaires du Programme. C'est au 1^{er} cycle universitaire que se trouvent la majorité de ces bénéficiaires, soit 8 133 (74,6 %).

Tableau 1.3.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ayant eu le statut d'étudiant réputé à temps plein durant au moins une période d'études, selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2013-2014

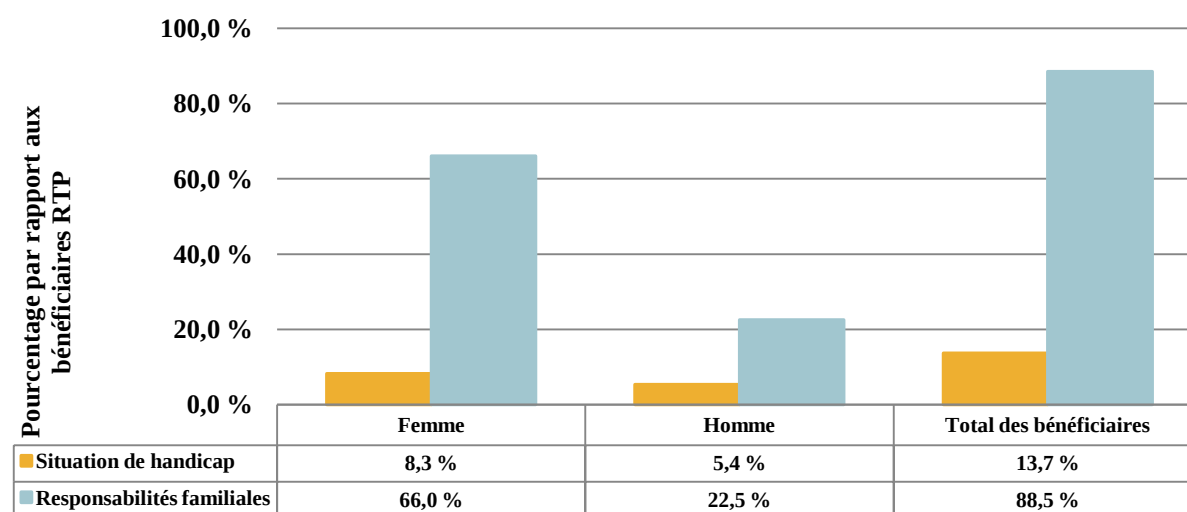
Ordre d'enseignement	Type de formation	Réputé aux études à temps plein durant au moins une période d'études	%
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	409	3,8 %
	DEP	324	3,0 %
	ASP	80	0,7 %
	AEP	5	0,0 %
Collégial	Total collégial	1 236	11,3 %
	Générale	311	2,9 %
	Technique – DEC	613	5,6 %
	Technique – AEC	312	2,9 %
Université	Total université	9 258	84,9 %
	1 ^{er} cycle	8 133	74,6 %
	2 ^e cycle	1 086	10,0 %
	3 ^e cycle	39	0,4 %
Total des bénéficiaires	Nombre	10 903	100,0%
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	6,4 %	

La grande majorité (88,5 %) de l'ensemble des bénéficiaires réputés aux études à temps plein a ce statut par leurs responsabilités familiales (graphique 1.3.5). Il est à noter qu'en 2013-2014, 241 bénéficiaires (2,2 %) étaient réputés aux études à temps plein à la fois en raison de leurs responsabilités familiales et de leur situation de handicap (statistique non démontrée).

Graphique 1.3.5 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon l'ordre d'enseignement et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2013-2014



Graphique 1.3.6 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon le sexe et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2013-2014



1.4 Renseignements scolaires concernant les bénéficiaires

La majorité des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses obtiennent une aide financière deux trimestres par année et se trouvent dans des établissements de la région de Montréal.

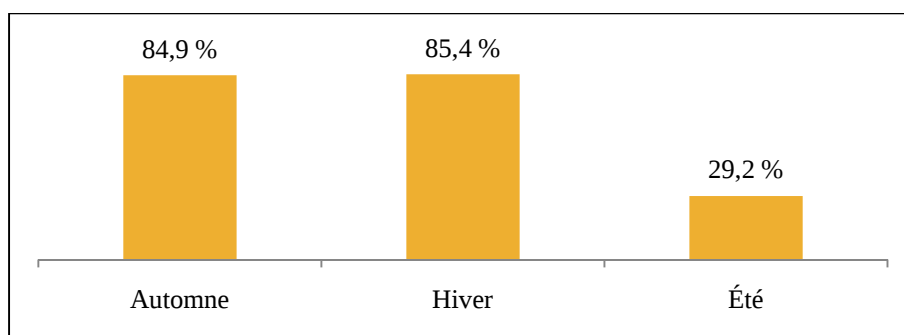
Le tableau 1.4.1 indique que les étudiantes et les étudiants ont bénéficié majoritairement du Programme de prêts et bourses durant deux trimestres. Notons que 22,2 % en ont bénéficié durant trois trimestres (automne 2013, hiver 2014 et été 2014).

Tableau 1.4.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les trimestres d'études, 2013-2014

Trimestres d'études	Nombre de bénéficiaires	%
Automne et hiver	83 667	49,3
Automne, hiver et été	37 689	22,2
Automne seulement	21 473	12,7
Hiver seulement	14 988	8,8
Hiver et été	8 514	5,0
Été seulement	2 080	1,2
Automne et été	1 282	0,8
Total des bénéficiaires	169 693	100,00

Le graphique 1.4.1 indique que, peu importe le nombre total de trimestres, 84,9 % des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ont reçu une aide financière à l'automne, comparativement à 85,4 % à l'hiver et à 29,2 % à l'été.

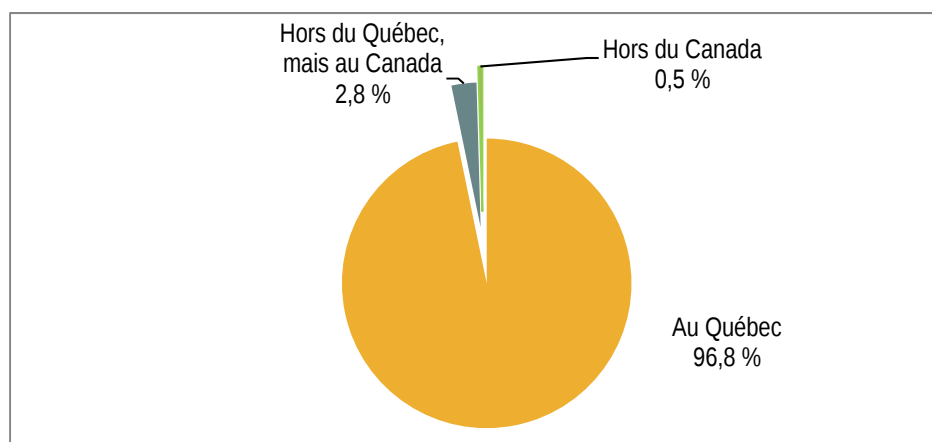
Graphique 1.4.1 : Proportion de l'ensemble des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon un trimestre donné, 2013-2014



Quant au tableau 1.4.2 et au graphique 1.4.2, ils illustrent que la grande majorité (96,8 %) des bénéficiaires fréquentent un établissement d'enseignement situé au Québec. Une proportion de 2,8 % étudient dans un établissement situé à l'extérieur du Québec, mais au Canada. Finalement, moins de 1,0 % des bénéficiaires étudient à l'extérieur du pays.

Tableau 1.4.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon le lieu d'études, 2013-2014

Lieu d'études	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Au Québec	164 190	1 053,9 M\$
Hors du Québec, mais au Canada	4 722	49,1 M\$
Hors du Canada	781	11,2 M\$
Total	169 693	1 114,2 M\$

Graphique 1.4.2 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le lieu d'études, 2013-2014

Pour leur part, les tableaux 1.4.3, 1.4.4 et 1.4.5 présentent le nombre de bénéficiaires et le montant d'aide financière attribué pour les dix établissements québécois où se trouvent le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses, selon l'ordre d'enseignement. À la formation professionnelle au secondaire, le premier établissement est le Centre de formation professionnelle des Riverains (Montréal) avec 1 957 bénéficiaires. Au collégial, il s'agit du Cégep d'Ahuntsic (2 017) et à l'université, de l'Université de Montréal (14 016).

Tableau 1.4.3 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvent le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, secondaire (formation professionnelle), 2013-2014

Secondaire (formation professionnelle)		
Noms des établissements d'enseignement	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Centre de formation professionnelle des Riverains (Montréal)	1 957	7,7 M\$
Centre d'informatique et d'administration Verdun (LaSalle)	1 755	7,3 M\$
École des métiers des Faubourgs-de-Montréal	1 285	7,6 M\$
Centre d'études commerciales Shadd	812	4,7 M\$
Collège CDI (Montréal)	689	10,9 M\$
École des métiers de l'informatique, du commerce et de l'administration de Montréal (ÉMICA)	647	4,1 M\$
Centre d'études commerciales John F. Kennedy	580	3,0 M\$
École professionnelle de Saint-Hyacinthe	572	2,8 M\$
Centre de formation professionnelle Pierre-Dupuy	557	3,0 M\$
Fierbourg, centre de formation professionnelle	499	2,3 M\$
Autres établissements	24 156	147,1 M\$
Total de la formation professionnelle	33 509	200,5 M\$

Tableau 1.4.4 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouve le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, collégial, 2013-2014

Collégial		
Noms des établissements d'enseignement	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Cégep d'Ahuntsic	2 017	10,6 M\$
Cégep de Sherbrooke	1 903	8,9 M\$
Collège LaSalle	1 624	14,1 M\$
Cégep François-Xavier Garneau	1 617	6,9 M\$
Cégep du Vieux Montréal	1 511	7,5 M\$
Cégep de Maisonneuve	1 498	8,1 M\$
Cégep de Sainte-Foy	1 447	6,3 M\$
Cégep de Trois-Rivières	1 371	6,0 M\$
Collège Dawson	1 254	6,7 M\$
Cégep de Saint-Jérôme	1 138	5,5 M\$
Autres établissements	36 472	207,2 M\$
Total du collégial	51 852	287,8 M\$

Tableau 1.4.5 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouve le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, université, 2013-2014

Université		
Noms des établissements d'enseignement	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Université de Montréal	14 016	106,8 M\$
Université Laval	12 651	85,2 M\$
Université du Québec à Montréal	11 932	82,8 M\$
Université de Sherbrooke	6 554	46,0 M\$
Université Concordia	6 478	46,3 M\$
Université McGill	4 407	35,1 M\$
Université du Québec à Trois-Rivières	4 340	31,1 M\$
École des Hautes Études Commerciales de Montréal	3 383	26,8 M\$
École Polytechnique de Montréal	2 202	15,6 M\$
École de technologie supérieure	2 186	15,0 M\$
Autres établissements	10 680	74,9 M\$
Total de l'université	78 829	565,6 M\$

Il est possible d'observer au tableau 1.4.6 que près de la moitié (46,7 %, soit 2 203) des 4 722 bénéficiaires fréquentant un établissement universitaire situé à l'extérieur du Québec, mais au Canada, étudient à l'Université d'Ottawa. De ces 4 722 bénéficiaires, 4 050 (86,4 %) étudient dans un établissement situé en Ontario (tableau 1.4.7).

Tableau 1.4.6 : Les cinq établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec, mais au Canada, où se trouve le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, 2013-2014

Établissement au Canada (hors du Québec)	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Université d'Ottawa	2 203	23,9 M\$
La Cité collégiale (Ottawa)	507	3,7 M\$
University of Toronto	206	2,8 M\$
Carleton University	190	2,1 M\$
Algonquin College	134	1,0 M\$
Autres établissements	1 482	15,6 M\$
Total des établissements au Canada (hors du Québec)	4 722	49,1 M\$

Tableau 1.4.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les provinces canadiennes autres que le Québec et montant d'aide correspondant, 2013-2014

Provinces canadiennes	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Ontario	4 050	42,2 M\$
Nouveau-Brunswick	213	2,2 M\$
Colombie-Britannique	191	1,9 M\$
Nouvelle-Écosse	109	1,2 M\$
Alberta	78	0,8 M\$
Manitoba	24	0,3 M\$
Terre-Neuve-et-Labrador	21	0,2 M\$
Saskatchewan	21	0,2 M\$
Île-du-Prince-Édouard	15	0,2 M\$
Total	4 722	49,1 M\$

Par ailleurs, sur les 781 bénéficiaires fréquentant un établissement situé à l'extérieur du Canada, 284 (36,4 %) fréquentent un établissement situé aux États-Unis (tableau 1.4.8). Si l'on ajoute la France (131) et le Royaume-Uni (126), la proportion est de 69,3 %.

Tableau 1.4.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses à l'extérieur du Canada selon le pays d'études et montant d'aide correspondant, 2013-2014

Pays d'études à l'extérieur du Canada	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
États-Unis	284	4,0 M\$
France	131	1,5 M\$
Royaume-Uni	126	2,5 M\$
Suisse	28	0,3 M\$
Allemagne	25	0,3 M\$
Pays-Bas	22	0,4 M\$
Belgique	20	0,3 M\$
Australie	17	0,2 M\$
Espagne	15	0,2 M\$
Chine	11	0,2 M\$
Autres pays	102	1,3 M\$
Total	781	11,2 M\$

Le tableau 1.4.9 présente la répartition des bénéficiaires du Programme en fonction de la région d'études et de l'ordre d'enseignement. On peut y observer que Montréal est la région d'études du plus grand nombre de bénéficiaires : 45 540 (54,6 %) bénéficiaires de l'enseignement universitaire y étudient, ainsi que 19 678 (37,3 %) bénéficiaires de l'enseignement collégial et 11 889 (35,5 %) bénéficiaires de la formation professionnelle au secondaire. Les régions de Montréal, de la Capitale-Nationale et de l'Estrie combinées regroupent 81,3 % des bénéficiaires de l'enseignement universitaire et 68,8 % de l'aide attribuée.

Tableau 1.4.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon la région d'études et l'ordre d'enseignement, 2013-2014

Région d'études	Secondaire (formation professionnelle)		Collégial		Université		Total	
	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Montréal	11 889	78,7 M\$	19 678	127,1 M\$	45 540	336,1 M\$	77 107	541,9 M\$
Québec (Capitale-Nationale)	3 288	20,0 M\$	6 139	31,0 M\$	14 502	99,8 M\$	23 929	150,8 M\$
Estrie	1 270	7,1 M\$	2 468	12,0 M\$	7 714	54,9 M\$	11 452	74,0 M\$
Montérégie	3 762	20,5 M\$	4 966	25,6 M\$	290	2,7 M\$	9 018	48,8 M\$
Mauricie	1 091	6,2 M\$	2 738	15,3 M\$	4 462	31,9 M\$	8 291	53,4 M\$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 230	6,2 M\$	2 537	11,8 M\$	1 926	12,4 M\$	5 693	30,4 M\$
Chaudière-Appalaches	1 405	6,8 M\$	2 067	8,7 M\$	784	3,8 M\$	4 256	19,3 M\$
Bas-Saint-Laurent	820	4,1 M\$	2 481	12,6 M\$	809	5,1 M\$	4 110	21,8 M\$
Laurentides	1 588	9,2 M\$	2 022	9,3 M\$			3 610	18,5 M\$
Lanaudière	2 452	10,3 M\$	1 141	5,3 M\$			3 593	15,6 M\$
Outaouais	728	4,2 M\$	965	5,1 M\$	1 700	11,7 M\$	3 393	21,0 M\$
Laval	1 594	13,6 M\$	1 272	6,8 M\$	511	3,5 M\$	3 377	23,9 M\$
Centre-du-Québec	1 442	9,3 M\$	1 838	9,4 M\$	19	0,1 M\$	3 299	18,8 M\$
Abitibi-Témiscamingue	493	2,3 M\$	765	3,7 M\$	572	3,6 M\$	1 830	9,6 M\$
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	211	1,0 M\$	472	2,4 M\$			683	3,4 M\$
Côte-Nord	139	0,6 M\$	277	1,6 M\$			416	2,2 M\$
Nord-du-Québec	107	0,4 M\$	26	0,1 M\$			133	0,5 M\$
Au Canada (hors du Québec)			944	7,2 M\$	3 778	42,0 M\$	4 722	49,2 M\$
Hors du Canada			20	0,2 M\$	761	11,0 M\$	781	11,2 M\$
Total	33 509	200,5 M\$	52 816	295,2 M\$	83 368	618,6 M\$	169 693	1 114,2 M\$

1.5 Contributions des tiers

Dans le cadre du Programme de prêts et bourses, les parents, le conjoint ou la conjointe peuvent être amenés à contribuer au financement des études. Les bénéficiaires sont ainsi répartis en trois catégories exclusives, soit *Avec contribution des parents*, *Avec contribution du conjoint* et *Sans contribution des tiers*. Les catégories *Avec contribution du conjoint* et *Sans contribution des tiers* sont parfois regroupées pour former la catégorie *Sans contribution des parents*.

Le tableau 1.5.1 indique que 42,5 % des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses sont dans la catégorie *Avec contribution des parents*. Environ un bénéficiaire sur cinq (22,4 %) se trouve dans la catégorie *Avec contribution du conjoint*. Finalement, plus du tiers des bénéficiaires (35,2 %) sont dans la catégorie *Sans contribution des tiers*.

À la formation professionnelle au secondaire, 9 558 (28,5 %) bénéficiaires font partie de la catégorie *Avec contribution des parents*, 11 534 (34,4 %) sont dans la catégorie *Avec contribution du conjoint* et 12 417 (37,1 %), dans la catégorie *Sans contribution des tiers*. Par ailleurs, plus de la moitié des bénéficiaires de la formation professionnelle ASP et AEP se trouvent dans la catégorie *Avec contribution du conjoint*, soit respectivement 3 381 (63,3 %) et 167 (56,0 %).

Au collégial, 31 229 (59,1 %) bénéficiaires sont dans la catégorie *Avec contribution des parents*, 9 137 (17,3 %) dans la catégorie *Avec contribution du conjoint* et 12 450 (23,6 %) dans la catégorie *Sans contribution des tiers*. Cette répartition correspond approximativement à celle de la formation technique conduisant au DEC. Lorsqu'on isole la formation technique menant à l'AEC, on trouve moins de bénéficiaires dans la catégorie *Avec contribution des parents* et environ autant de bénéficiaires dans la catégorie *Avec contribution du conjoint* que dans la catégorie *Sans contribution des tiers*. Quant à la formation générale, la grande majorité (12 575, soit 83,3 %) des bénéficiaires font partie de la catégorie *Avec contribution des parents*.

Enfin, à l'université, on observe une différence entre le 1^{er} cycle et les 2^e et 3^e cycles. Ainsi, les bénéficiaires du 1^{er} cycle sont principalement *Avec contribution des parents* ou *Sans contribution des tiers*. En vertu du Règlement sur l'aide financière aux études, les bénéficiaires qui étudient aux 2^e et 3^e cycles sont considérés comme autonomes (*Sans contribution des parents*) et sont donc majoritairement dans la catégorie *Sans contribution des tiers*.

Tableau 1.5.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses par catégorie de contribution des tiers, selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2013-2014

Ordre d'enseignement	Type de formation	Avec contribution des parents	Avec contribution du conjoint	Sans contribution des tiers
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	9 558	11 534	12 417
	DEP	8 549	7 986	11 332
	ASP	981	3 381	982
	AEP	28	167	103
Collégial	Total collégial	31 229	9 137	12 450
	Générale	12 575	680	1 836
	Technique – DEC	16 210	4 334	6 923
	Technique – AEC	2 444	4 123	3 691
Université	Total université	31 287	17 269	34 812
	1 ^{er} cycle	31 287	12 875	19 787
	2 ^e cycle	-	3 509	13 170
	3 ^e cycle	-	885	1 855
Total des bénéficiaires	Nombre	72 074	37 940	59 679
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	42,5 %	22,4 %	35,2 %

Parmi les bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents* se trouvent un peu moins de personnes résidant chez leurs parents (34 906) que de non-résidentes et de non-résidents (37 168) (tableau 1.5.2). L'aide financière moyenne accordée à ces derniers est également plus importante, soit 5 828 \$ comparativement à 3 752 \$.

Pour les bénéficiaires faisant partie de la catégorie *Sans contribution des parents*, une différence marquée est observée pour ce qui est de l'aide moyenne attribuée. Celles et ceux qui résident chez leurs parents reçoivent en moyenne 5 013 \$, tandis que les non-résidentes et les non-résidents reçoivent en moyenne 8 044 \$. De plus, les non-résidentes et les non-résidents sont beaucoup plus nombreux (91 485, soit 93,7 %) que les résidentes et les résidents (6 134, soit 6,3 %).

Tableau 1.5.2 : Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2013-2014

Contribution des parents	Résidence	Nombre de bénéficiaires	Montant moyen d'aide financière
Avec contribution des parents	Résidant chez ses parents	34 906	3 752 \$
	Ne résidant pas chez ses parents	37 168	5 828 \$
Sans contribution des parents	Résidant chez ses parents	6 134	5 013 \$
	Ne résidant pas chez ses parents	91 485	8 044 \$

Pour tous les ordres d'enseignement et tous les types de formation, moins de 10 % des bénéficiaires de la catégorie *Sans contribution des parents* résident chez leurs parents (tableau 1.5.3). Pour les bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents*, la répartition selon la résidence varie selon l'ordre d'enseignement et du type de formation. Ainsi, à l'enseignement collégial, en formation générale, les bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents* sont majoritairement des résidentes ou des résidents. Il en est de même pour la formation technique conduisant à l'AEC (collégial). Les autres bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents* sont en plus grande proportion des non-résidentes et des non-résidents.

Tableau 1.5.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation, la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2013-2014

Ordre d'enseignement	Type de formation	Avec contribution des parents		Sans contribution des parents	
		Résident	Non-résident	Résident	Non-résident
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	4 503	5 055	931	23 020
	DEP	4 363	4 186	897	18 421
	ASP	130	851	32	4 331
	AEP	10	18	2	268
Collégial	Total collégial	16 392	14 837	1 032	20 555
	Générale	8 069	4 506	146	2 370
	Technique – DEC	6 834	9 376	439	10 818
	Technique – AEC	1 489	955	447	7 367
Université	Total université	14 011	17 276	4 171	47 910
	1 ^{er} cycle	14 011	17 276	2 221	30 441
	2 ^e cycle			1 845	14 834
	3 ^e cycle			105	2 635
Total des bénéficiaires		34 906	37 168	6 134	91 485

La catégorie *Avec contribution des parents* compte 72 074 bénéficiaires (tableau 1.5.4). Les revenus bruts déclarés moyens des parents de ces bénéficiaires s'élèvent à 37 895 \$. Il est à noter que ces revenus n'incluent pas les montants attribués à titre de prestations pour enfant. Ces prestations sont toutefois prises en compte dans le calcul de l'aide financière. Soulignons aussi qu'environ un bénéficiaire sur deux n'a qu'un seul parent contribuant au financement de ses études (statistique non présentée). Les revenus moyens correspondent alors aux revenus de cet unique parent. Finalement, pour 46,1 % des bénéficiaires de cette catégorie, les revenus des parents sont insuffisants pour qu'une participation financière de leur part soit considérée dans le cadre du Programme de prêts et bourses (tableau 1.5.5).

Les revenus bruts déclarés moyens des parents des 39 806 bénéficiaires d'une bourse de la catégorie *Avec contribution des parents* se chiffrent à 27 311 \$ (tableau 1.5.4). Ces revenus, pour 16 410 (41,2 %) parents de ces boursières et boursiers, sont de 20 000 \$ ou moins.

Tableau 1.5.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon la forme d'aide financière et les revenus bruts déclarés des parents, 2013-2014

Revenus bruts déclarés des parents	Bénéficiaires d'une bourse		Total des bénéficiaires	
	Nombre	%	Nombre	%
20 000 \$ ou moins	16 410	41,2 %	21 770	30,2 %
20 001 \$ - 30 000 \$	6 832	17,2 %	9 826	13,6 %
30 001 \$ - 40 000 \$	6 618	16,6 %	10 395	14,4 %
40 001 \$ - 50 000 \$	4 343	10,9 %	8 438	11,7 %
50 001 \$ - 60 000 \$	2 521	6,3 %	6 406	8,9 %
60 001 \$ ou plus	3 082	7,7 %	15 239	21,1 %
Total des bénéficiaires	39 806	100,0 %	72 074	100,0 %
Revenus bruts moyens		27 311 \$		37 895 \$

Tableau 1.5.5 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon la contribution des parents, 2013-2014

Contribution des parents	Nombre de bénéficiaires	%
0 \$	33 262	46,1 %
1 \$ - 2 000 \$	16 623	23,1 %
2 001 \$ - 4 000 \$	9 750	13,5 %
4 001 \$ - 6 000 \$	5 604	7,8 %
6 001 \$ ou plus	6 835	9,5 %
Total des bénéficiaires	72 074	100,0 %

La catégorie *Avec contribution du conjoint* compte 37 940 bénéficiaires (tableau 1.5.6). Les revenus bruts déclarés moyens du conjoint ou de la conjointe s'élèvent à 17 564 \$. Ces revenus sont insuffisants dans 73,2 % des cas pour qu'une participation financière de leur part soit considérée (tableau 1.5.7). Quant aux 31 393 boursières et boursiers de cette catégorie, les revenus moyens de leur conjoint ou de leur conjointe se chiffrent à 15 215 \$ (tableau 1.5.6).

Tableau 1.5.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* selon la forme d'aide financière et les revenus bruts déclarés du conjoint ou de la conjointe, 2013-2014

Revenus bruts déclarés du conjoint	Bénéficiaires d'une bourse		Total des bénéficiaires	
	Nombre	%	Nombre	%
20 000 \$ ou moins	20 618	65,7 %	23 607	62,2 %
20 001 \$ - 30 000 \$	3 672	11,7 %	4 263	11,2 %
30 001 \$ - 40 000 \$	3 228	10,3 %	3 967	10,5 %
40 001 \$ - 50 000 \$	1 974	6,3 %	2 566	6,8 %
50 001 \$ - 60 000 \$	1 155	3,7 %	1 674	4,4 %
60 001 \$ ou plus	746	2,4 %	1 863	4,9 %
Total des bénéficiaires	31 393	100,0 %	37 940	100,0 %
Revenus bruts moyens		15 215 \$		17 564 \$

Tableau 1.5.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* selon la contribution du conjoint ou de la conjointe, 2013-2014

Contribution du conjoint	Nombre de bénéficiaires	%
0 \$	27 767	73,2 %
1 \$ - 2 000 \$	4 952	13,1 %
2 001 \$ - 4 000 \$	2 621	6,9 %
4 001 \$ - 6 000 \$	1 351	3,6 %
6 001 \$ ou plus	1 249	3,3 %
Total des bénéficiaires	37 940	100,0 %

En 2013-2014, 53,5 % des parents des bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents* n'avaient qu'un seul enfant à charge, soit le ou la bénéficiaire (tableau 1.5.8).

Tableau 1.5.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon le nombre d'enfants à charge des parents, y compris le bénéficiaire, 2013-2014

Nombre d'enfants à charge des parents	Nombre de bénéficiaires	%
1	38 538	53,5 %
2	21 052	29,2 %
3	8 594	11,9 %
4 ou plus	3 890	5,4 %
Total des bénéficiaires	72 074	100,0 %

Parmi les bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution du conjoint*, un peu moins du quart (23,4 %) n'avaient pas d'enfant à charge (tableau 1.5.9).

Tableau 1.5.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant et de son conjoint ou de sa conjointe, 2013-2014

Nombre d'enfants à charge de l'étudiant et du conjoint	Nombre de bénéficiaires	%
0	8 863	23,4 %
1	11 789	31,1 %
2	11 127	29,3 %
3	4 428	11,7 %
4 ou plus	1 733	4,6 %
Total des bénéficiaires	37 940	100,0 %

Dans la catégorie *Sans contribution des tiers*, 83,3 % des bénéficiaires n'avaient pas d'enfant à charge (tableau 1.5.10).

Tableau 1.5.10 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Sans contribution des tiers* selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant, 2013-2014

Nombre d'enfants à charge de l'étudiant	Nombre de bénéficiaires	%
0	49 696	83,3 %
1	5 853	9,8 %
2	2 931	4,9 %
3	923	1,5 %
4 ou plus	276	0,5 %
Total des bénéficiaires	59 679	100,0 %

En excluant les zéros des tableaux 1.5.9 et 1.5.10, on obtient 39 060 bénéficiaires, soit 23,0 % de l'ensemble des 169 693 bénéficiaires, qui avaient au moins un enfant à charge en 2013-2014.

1.6 Ressources financières des bénéficiaires

L'étudiante ou l'étudiant doit contribuer au financement de ses études. Ses revenus sont donc pris en compte dans le calcul de l'aide financière à lui accorder. Le revenu total pris en considération pour l'étudiante ou l'étudiant regroupe ses revenus d'emploi, comprenant les revenus bruts d'emploi et les revenus assimilables à des revenus d'emploi, et ses autres revenus, tels que les pensions alimentaires et les bourses d'excellence. À titre informatif, mentionnons que les revenus assimilables à des revenus d'emploi les plus importants en 2013-2014 étaient les prestations d'assurance emploi et les prestations d'assurance parentale.

En 2013-2014, les revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses étaient de 9 813 \$ (tableau 1.6.1). Lorsqu'on exclut les bénéficiaires ayant des revenus nuls (près de 20,0 % de ces derniers, (tableau 1.6.3), cette moyenne est plutôt de 12 187 \$. La médiane des revenus d'emploi, quant à elle, passe de 6 971 \$ pour l'ensemble des bénéficiaires à 9 103 \$ pour les bénéficiaires ayant des revenus d'emploi supérieurs à 0 \$.

En excluant toujours les revenus nuls, les bénéficiaires de l'université ont en moyenne des revenus d'emploi supérieurs (12 881 \$) aux bénéficiaires du secondaire à la formation professionnelle (11 738 \$), qui eux-mêmes ont des revenus supérieurs aux bénéficiaires du collégial (11 346 \$).

C'est au collégial à l'AEC et à l'université au 3^e cycle que se trouvent les revenus d'emploi moyens non nuls les plus élevés. Les plus bas sont observés en formation professionnelle au secondaire (ASP).

Tableau 1.6.1 : Revenus d'emploi moyens et médians des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2013-2014

Ordre d'enseignement	Type de formation	Revenus d'emploi moyens	Revenus d'emploi médians	Revenus d'emploi moyens, excluant les revenus nuls	Revenus d'emploi médians, excluant les revenus nuls
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	8 930 \$	6 140 \$	11 738 \$	9 561 \$
	DEP	9 612 \$	7 157 \$	12 158 \$	10 000 \$
	ASP	5 351 \$	1 725 \$	8 894 \$	6 478 \$
	AEP	9 327 \$	7 199 \$	11 298 \$	10 000 \$
Collégial	Total collégial	9 200 \$	6 060 \$	11 346 \$	8 000 \$
	Générale	7 670 \$	4 358 \$	9 841 \$	6 000 \$
	Technique – DEC	9 456 \$	7 000 \$	11 257 \$	8 400 \$
	Technique – AEC	10 765 \$	7 500 \$	13 819 \$	10 844 \$
Université	Total université	10 556 \$	7 791 \$	12 881 \$	9 888 \$
	1 ^{er} cycle	10 288 \$	7 658 \$	12 646 \$	9 782 \$
	2 ^e cycle	11 479 \$	8 372 \$	13 607 \$	10 155 \$
	3 ^e cycle	11 207 \$	6 607 \$	13 782 \$	9 500 \$
Total des bénéficiaires		9 813 \$	6 971 \$	12 187 \$	9 103 \$

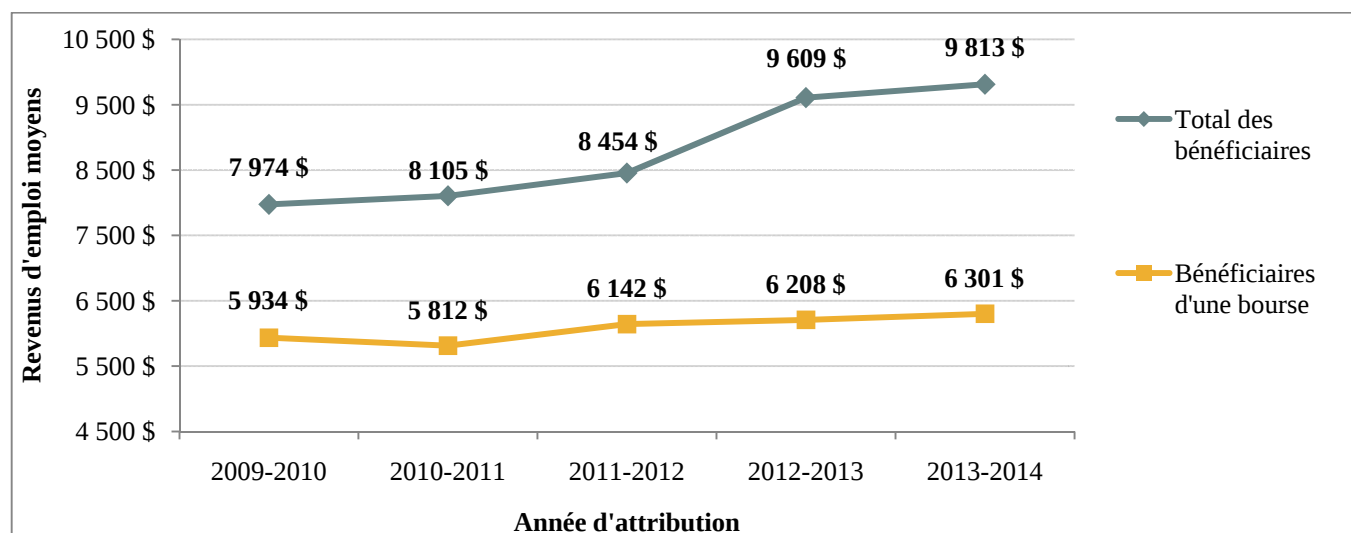
Le tableau 1.6.2 indique que, pour la catégorie *Sans contribution des parents*, les revenus d'emploi moyens des bénéficiaires résidant chez leurs parents sont plus élevés que ceux des bénéficiaires ne résidant pas chez leurs parents.

Tableau 1.6.2 : Revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2013-2014

Contribution des parents	Résidence	Revenus d'emploi moyens	Revenus d'emploi moyens, excluant les revenus nuls
Avec contribution des parents	Résidant chez ses parents	8 456 \$	10 400 \$
	Ne résidant pas chez ses parents	9 707 \$	11 117 \$
Sans contribution des parents	Résidant chez ses parents	11 173 \$	12 873 \$
	Ne résidant pas chez ses parents	10 283 \$	13 347 \$

De façon générale, les revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ont connu une croissance au cours des cinq dernières années (graphique 1.6.1). Il est à noter que la forte dispersion de cette variable limite l'utilisation de la moyenne (tableau 1.6.3).

Graphique 1.6.1 : Évolution des revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2009-2010 à 2013-2014



Les tableaux 1.6.3 et 1.6.4 indiquent qu'en 2013-2014, la moyenne des revenus d'emploi des bénéficiaires était de 9 813 \$ et la moyenne de leur revenu total, de 10 415 \$. Une proportion de 19,5 % des bénéficiaires n'avait aucun revenu d'emploi et une proportion de 15,8 % n'avait aucun revenu total. Notons que 11,2 % des bénéficiaires avaient un revenu total supérieur à 20 000 \$, dont plus du tiers (36,8 %, soit 7 023 des 19 085) étaient au 1^{er} cycle universitaire.

Tableau 1.6.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les revenus d'emploi, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2013-2014

Revenus d'emploi	Secondaire (formation professionnelle)			Collégial			Université			Total des bénéficiaires	
	DEP	ASP	AEP	Formation générale	Formation technique DEC	Formation technique AEC	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle	Nombre	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires
0 \$	5 834	2 129	52	3 329	4 394	2 267	11 926	2 609	512	33 052	19,5 %
1 \$ - 2 000 \$	2 717	617	40	1 828	2 111	1 018	5 178	1 636	317	15 462	9,1 %
2 001 \$ - 4 000 \$	2 174	544	27	2 076	2 652	698	4 832	1 213	257	14 473	8,5 %
4 001 \$ - 6 000 \$	2 079	378	20	2 038	3 172	691	5 455	1 323	224	15 380	9,1 %
6 001 \$ - 8 000 \$	2 111	319	18	1 691	3 120	670	5 818	1 324	185	15 256	9,0 %
8 001 \$ - 10 000 \$	2 097	281	19	1 372	3 038	714	5 893	1 440	173	15 027	8,9 %
10 001 \$ - 12 000 \$	1 913	226	16	888	2 253	610	5 528	1 359	182	12 975	7,6 %
12 001 \$ - 14 000 \$	1 686	184	23	551	1 719	522	4 531	1 127	157	10 500	6,2 %
14 001 \$ - 16 000 \$	1 523	163	15	399	1 367	533	3 718	903	141	8 762	5,2 %
16 001 \$ - 18 000 \$	1 261	120	14	245	1 001	393	2 492	748	93	6 367	3,8 %
18 001 \$ - 20 000 \$	1 052	89	15	161	686	420	2 026	636	75	5 160	3,0 %
20 001 \$ ou plus	3 420	294	39	513	1 954	1 722	6 552	2 361	424	17 279	10,2 %
Moyenne des revenus d'emploi										9 813 \$	

Tableau 1.6.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le revenu total, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2013-2014

Revenu total	Secondaire (formation professionnelle)			Collégial			Université			Total des bénéficiaires	
	DEP	ASP	AEP	Formation technique DEC	Formation technique AEC		1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle	Nombre	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires
0 \$	5 093	1 913	46	2 967	3 795	1 776	9 307	1 714	183	26 794	15,8 %
1 \$ - 2 000 \$	2 784	728	38	1 895	2 264	1 305	5 793	1 374	176	16 357	9,6 %
2 001 \$ - 4 000 \$	2 295	547	29	2 099	2 637	731	4 967	1 088	145	14 538	8,6 %
4 001 \$ - 6 000 \$	2 152	399	23	2 080	3 223	725	5 567	1 223	167	15 559	9,2 %
6 001 \$ - 8 000 \$	2 161	330	16	1 738	3 161	661	5 903	1 285	164	15 419	9,1 %
8 001 \$ - 10 000 \$	2 139	286	19	1 402	3 079	755	6 030	1 491	190	15 391	9,1 %
10 001 \$ - 12 000 \$	1 959	243	18	913	2 315	620	5 795	1 445	168	13 476	7,9 %
12 001 \$ - 14 000 \$	1 730	192	22	589	1 775	534	4 810	1 309	191	11 152	6,6 %
14 001 \$ - 16 000 \$	1 553	157	17	419	1 415	552	3 824	1 095	192	9 224	5,4 %
16 001 \$ - 18 000 \$	1 281	127	13	266	1 011	399	2 752	994	194	7 037	4,1 %
18 001 \$ - 20 000 \$	1 089	95	16	175	726	428	2 178	785	169	5 661	3,3 %
20 001 \$ ou plus	3 631	327	41	548	2 066	1 772	7 023	2 876	801	19 085	11,2 %
Moyenne du revenu total										10 415 \$	

Pour ce qui est des autres revenus, 32 674 bénéficiaires avaient en moyenne 3 129 \$ en 2013-2014. Ces autres revenus étaient de 1 000 \$ ou moins pour 42,1 % de ces bénéficiaires, alors qu'ils étaient de plus de 8 000 \$ pour 9,2 % d'entre eux (tableau 1.6.5).

Tableau 1.6.5 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant des autres revenus, 2013-2014

Montant des autres revenus	Nombre de bénéficiaires	%
1 \$ - 1 000 \$	13 748	42,1 %
1 001 \$ - 2 000 \$	5 459	16,7 %
2 001 \$ - 3 000 \$	3 354	10,3 %
3 001 \$ - 4 000 \$	2 592	7,9 %
4 001 \$ - 5 000 \$	1 787	5,5 %
5 001 \$ - 6 000 \$	1 244	3,8 %
6 001 \$ - 7 000 \$	819	2,5 %
7 001 \$ - 8 000 \$	673	2,1 %
8 001 \$ ou plus	2 998	9,2 %
Total des bénéficiaires	32 674	100,0 %
Autres revenus moyens		3 129 \$

Parmi ces autres revenus, 14 678 bénéficiaires ont déclaré une bourse d'excellence d'une valeur moyenne de 3 774 \$. Conformément au Règlement sur l'aide financière aux études, le revenu d'une bourse d'excellence considéré est le montant excédant 5 000 \$. Ainsi, pour les 11 568 bénéficiaires ayant reçu une bourse d'excellence de 5 000 \$ ou moins, ce revenu n'a pas été pris en compte (tableau 1.6.6). Il est à noter que les bourses accordées par l'Aide financière aux études ne sont pas considérées comme des bourses d'excellence.

Tableau 1.6.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de bourse d'excellence, 2013-2014

Montant de la bourse d'excellence	Nombre de bénéficiaires	%
1 \$ - 5 000 \$	11 568	78,8 %
5 001 \$ - 6 000 \$	605	4,1 %
6 001 \$ - 7 000 \$	390	2,7 %
7 001 \$ - 8 000 \$	314	2,1 %
8 001 \$ ou plus	1 801	12,3 %
Total des bénéficiaires	14 678	100,0 %
Bourse d'excellence moyenne		3 774 \$

De plus, 3 513 bénéficiaires avaient un revenu de pension alimentaire en moyenne de 3 703 \$. En vertu du Règlement sur l'aide financière aux études, seuls les montants reçus à titre de pension alimentaire qui excèdent le produit de 1 200 \$ par le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant sont considérés par année d'attribution. Ainsi, pour les 584 bénéficiaires qui recevaient un revenu de pension alimentaire se situant entre 1 \$ et 1 200 \$ en 2013-2014, ce revenu n'a pas été pris en compte (tableau 1.6.7).

Tableau 1.6.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de pension alimentaire, 2013-2014

Montant de pension alimentaire	Nombre de bénéficiaires	%
1 \$ - 1 200 \$	584	16,6 %
1 201 \$ - 2 000 \$	450	12,8 %
2 001 \$ - 3 000 \$	632	18,0 %
3 001 \$ - 4 000 \$	585	16,7 %
4 001 \$ - 5 000 \$	396	11,3 %
5 001 \$ - 6 000 \$	314	8,9 %
6 001 \$ - 7 000 \$	167	4,8 %
7 001 \$ - 8 000 \$	140	4,0 %
8 001 \$ ou plus	245	7,0 %
Total des bénéficiaires	3 513	100,0 %
Pension alimentaire moyenne		3 703 \$

1.7 Dépenses admises

Le Programme de prêts et bourses reconnaît certaines dépenses nécessaires à la poursuite des études et il en tient compte dans le calcul de l'aide financière à accorder. Les dépenses reconnues varient en fonction de la situation de l'étudiante ou de l'étudiant, par exemple l'ordre d'enseignement, le nombre de mois d'études, le lieu de résidence, le lieu d'études ainsi que la présence d'enfants à charge et autres caractéristiques présentées dans les sections précédentes.

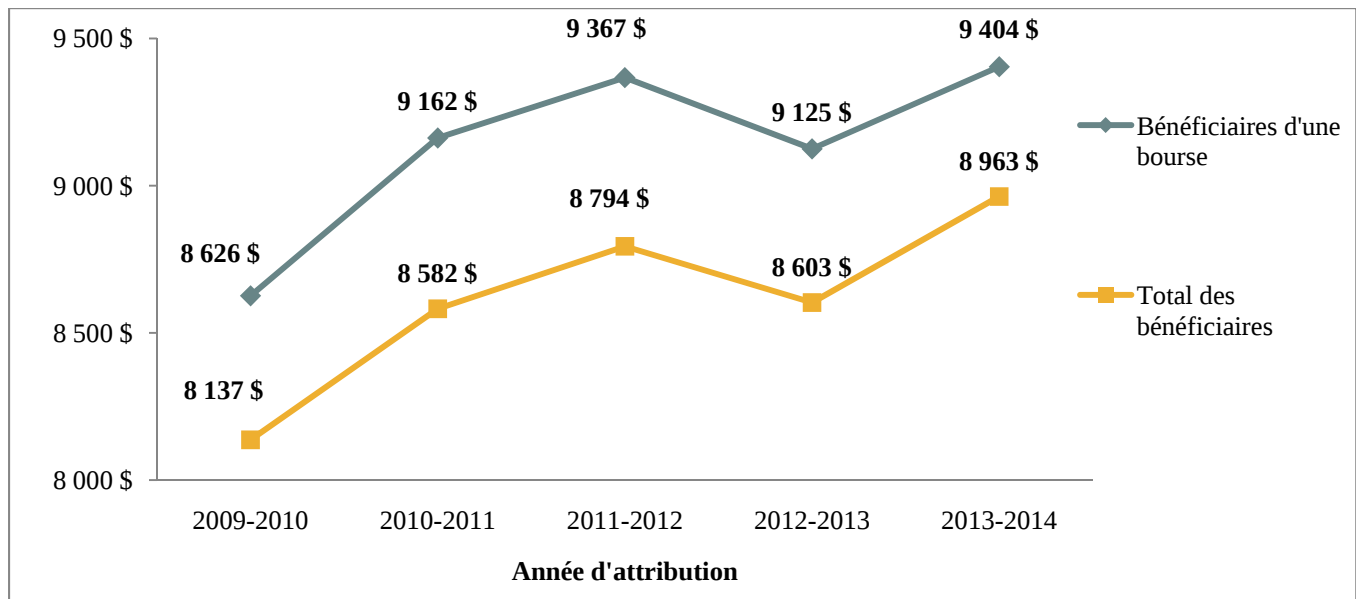
Presque tous les bénéficiaires du Programme de prêts et bourses en 2013-2014 se sont vu reconnaître des frais de subsistance (99,9 %) de même que des frais de matériel scolaire (99,3 %) (tableau 1.7.1) et la grande majorité (82,4 %) se sont vu reconnaître des frais scolaires, qui incluent les droits de scolarité. Ces trois types de frais représentent la majeure partie du montant alloué pour les dépenses admises, soit un total de 1,35 milliard de dollars. Par ailleurs, près de 1 bénéficiaire sur 5 (19,8 %) s'est vu reconnaître des frais de garde pour enfant, pour un montant de 63,5 millions de dollars. Finalement, 18 938 bénéficiaires (11,2 %) se sont vu reconnaître, en raison de leur statut de réputé inscrit, des frais représentant 42,6 millions de dollars.

Tableau 1.7.1 : Nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant reconnu pour les principales dépenses admises, 2013-2014

Dépenses admises	Nombre de bénéficiaires	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	Montant reconnu
Frais de subsistance	169 545	99,9 %	940,1 M\$
Frais scolaires	139 798	82,4 %	319,6 M\$
Frais de matériel scolaire	168 543	99,3 %	93,7 M\$
Frais de garde pour enfant	33 655	19,8 %	63,5 M\$
Frais de réputé inscrit	18 938	11,2 %	42,6 M\$

En ce qui concerne le montant total des dépenses admises par étudiante ou étudiant, on peut observer, pour 2013-2014, le montant moyen le plus élevé des cinq dernières années, autant pour l'ensemble des bénéficiaires que pour les boursières et les boursiers (graphique 1.7.1).

Graphique 1.7.1 : Évolution du montant moyen des dépenses admises des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2009-2010 à 2013-2014



Le tableau 1.7.2 rapporte que des frais pour région périphérique ont été reconnus à 10 405 bénéficiaires en 2013-2014, pour un montant total de 5,3 millions de dollars. Les régions du Bas-Saint-Laurent et du Saguenay–Lac-Saint-Jean comptent ensemble près des deux tiers (62,5 %) de ces bénéficiaires.

Tableau 1.7.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses qui se sont vu reconnaître des frais pour région périphérique selon la région périphérique, 2013-2014

Région périphérique	Nombre de bénéficiaires	%	Montant reconnu
Région du Bas-Saint-Laurent	3 538	34,0 %	1,8 M\$
Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean	2 965	28,5 %	1,5 M\$
Région de l'Abitibi-Témiscamingue	1 420	13,6 %	0,7 M\$
Région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1 024	9,8 %	0,5 M\$
MRC d'Antoine-Labelle	519	5,0 %	0,3 M\$
Région de la Côte-Nord	439	4,2 %	0,2 M\$
MRC de La Vallée-de-la-Gatineau	163	1,6 %	0,1 M\$
Ville de La Tuque	143	1,4 %	0,1 M\$
MRC de Pontiac	104	1,0 %	0,1 M\$
Région du Nord-du-Québec	90	0,9 %	<0,1 M\$
Total des bénéficiaires	10 405	100,0 %	5,3 M\$

1.8 Demande d'aide financière

Pour bénéficier du Programme de prêts et bourses pendant leurs études, les étudiantes et les étudiants doivent faire une demande d'aide financière. Chaque demande est valide pour une année d'attribution, soit de septembre à août. Pour être admissible à une aide financière, la personne aux études doit satisfaire à certains critères, notamment ceux relatifs à la citoyenneté, à la résidence au Québec et à la fréquentation scolaire. Par ailleurs, elle ne doit pas disposer de ressources financières suffisantes.

Depuis cinq ans, le nombre de demandes d'aide financière présente une augmentation quasi constante, ayant atteint 198 984 en 2013-2014 (graphique 1.8.1). De ce nombre, 8 383 demandes ont été refusées parce que l'étudiante ou l'étudiant n'était pas admissible au Programme au sens du Règlement sur l'aide financière aux études (tableau 1.8.1). Plus de la moitié de ces demandes (55,8 %, soit 4 674) n'étaient pas admissibles en raison de ressources financières des tiers considérées comme suffisantes. L'atteinte de la période maximale d'admissibilité est le deuxième motif de refus pour le nombre d'occurrences.

Graphique 1.8.1 : Évolution du nombre de demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses, de 2009-2010 à 2013-2014

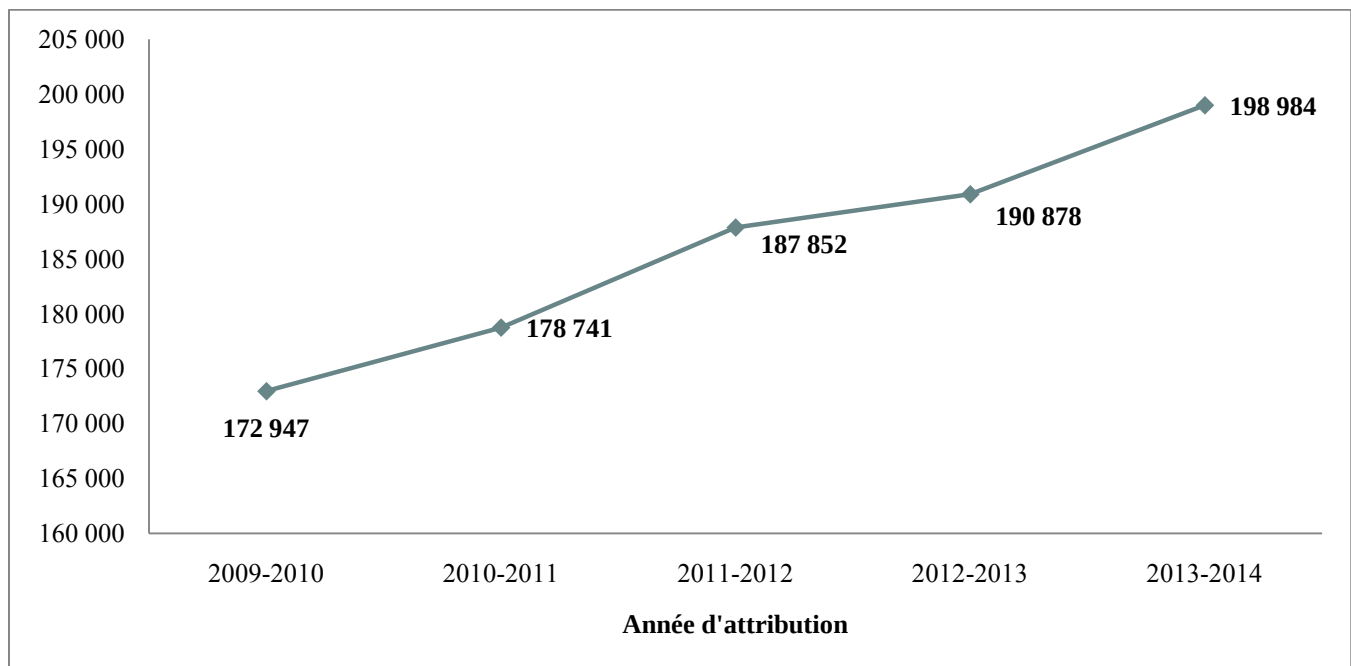


Tableau 1.8.1 : Répartition des demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses qui ont été refusées selon le motif de non-admissibilité, 2013-2014

Motif de non-admissibilité	Nombre de demandes d'aide financière
Ressources financières suffisantes des tiers	4 674
Période maximale d'admissibilité atteinte	975
Études non reconnues comme étant à temps plein	670
Demande d'aide financière en retard	498
Ressources financières suffisantes de l'étudiant	611
Limite d'endettement atteinte	457
Autres motifs	498
Total des demandes d'aide financière refusées	8 383

En soustrayant du nombre de demandes d'aide financière le nombre de bénéficiaires et le nombre de demandes d'aide refusées, on observe que 20 908 étudiantes et étudiants ont fait une demande d'aide financière en 2013-2014 sans y donner suite pour une quelconque raison. Ces étudiantes et ces étudiants n'ayant obtenu aucune aide ne sont donc pas considérés comme des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ni comme des personnes ayant subi un refus.

1.9 Prêts et remboursement

Pendant la durée des études à temps plein de la ou du bénéficiaire, c'est le gouvernement qui paie les intérêts du prêt consenti en vertu du Programme de prêts et bourses. Ce prêt est garanti par le gouvernement contre le défaut de paiement. Une fois que l'emprunteuse ou l'emprunteur a terminé ses études, les intérêts courus sur le prêt deviennent alors à sa charge. Toutefois, la personne n'est pas obligée de les prendre en charge immédiatement. En effet, pendant la période de six mois qui suit la fin de ses études, les intérêts peuvent être capitalisés, c'est-à-dire ajoutés à la dette d'études. Après ce délai, l'emprunteuse ou l'emprunteur doit consolider son prêt auprès de son établissement financier. Elle ou il doit convenir avec celui-ci du montant mensuel à verser (capital et intérêts) et de la période de remboursement. Mentionnons qu'environ 90,0 % des emprunteuses et emprunteurs rembourseront leur prêt à leur établissement financier et qu'environ 30,0 % d'entre eux le feront en un seul versement.

Les 64 118 emprunteuses et emprunteurs qui devaient commencer à rembourser leur prêt en 2013-2014 avaient une dette d'études moyenne de 11 222 \$ (tableau 1.9.1). Au collégial, pour les programmes subventionnés, et au secondaire, la majorité des emprunteuses et des emprunteurs avaient une dette d'études inférieure à 10 000 \$. À l'université, l'endettement moyen augmente selon le cycle d'études, passant de 12 931 \$ au 1^{er} cycle à 23 861 \$ au 3^e cycle.

Tableau 1.9.1 : Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge le remboursement de leur prêt, selon le montant de la dette d'études et le type d'établissement d'enseignement, 2013-2014

Dette d'études	Secondaire	Collégial			Université			Total
	Formation professionnelle	Formation générale – programmes subventionnés	Formation technique – programmes subventionnés	Formation technique – programmes non subventionnés	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle	
1 \$ - 5 000 \$	6 914	1 912	3 189	196	3 038	680	70	15 999
5 001 \$ - 10 000 \$	5 616	1 157	4 210	475	5 246	1 851	138	18 693
10 001 \$ - 15 000 \$	2 292	344	3 033	600	4 702	1 883	150	13 004
15 001 \$ - 30 000 \$	1 880	117	2 378	629	5 742	3 033	410	14 189
30 001 \$ et plus	301	1	125	30	759	701	316	2 233
Total des emprunteuses et des emprunteurs	17 003	3 531	12 935	1 930	19 487	8 148	1 084	64 118
Montant moyen de la dette d'études	8 108 \$	5 603 \$	9 980 \$	12 948 \$	12 931 \$	15 954 \$	23 861 \$	11 222 \$

Les établissements financiers accordent les prêts aux étudiantes et aux étudiants. Ceux-ci font affaire avec l'établissement de leur choix. La Fédération des caisses Desjardins du Québec détient plus de la moitié des prêts garantis par le gouvernement, pour un montant total de plus de 2,2 milliards de dollars. Viennent ensuite la Banque Royale du Canada, la Banque Nationale du Canada, la Banque de Montréal et la Banque Laurentienne, avec respectivement 16,4 %, 13,9 %, 9,4 % et 3,1 % des prêts. Les autres banques combinées détiennent moins de 1,0 % de l'ensemble des prêts (tableau 1.9.2).

Tableau 1.9.2 : Répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts selon l'établissement financier, 31 mars 2014

Établissement financier	Prêts négociés	
	%	Montant
Fédération des caisses Desjardins du Québec	57,1 %	2 229,9 M\$
Banque Royale du Canada	16,4 %	639,9 M\$
Banque Nationale du Canada	13,9 %	542,4 M\$
Banque de Montréal	9,4 %	365,5 M\$
Banque Laurentienne	3,1 %	121,4 M\$
Banque canadienne impériale de commerce	0,1 %	2,5 M\$
Banque Toronto-Dominion	0,1 %	3,1 M\$
Banque Scotia	0,0 %	1,0 M\$
Banque HSBC Canada	0,0 %	0,0 M\$
Total	100,0 %	3 905,8 M\$

Le tableau 1.9.3 indique que le montant total des prêts garantis sur lesquels le gouvernement paie les intérêts a connu une augmentation au cours des cinq dernières années. Le montant global de ces prêts est également en hausse. Rappelons que les intérêts payés par le gouvernement ont diminué en 2009-2010, en raison principalement des faibles taux d'intérêt en vigueur. Depuis, on observe plutôt une tendance à la hausse.

Le montant total des prêts sur lesquels les emprunteuses et les emprunteurs paient les intérêts est, quant à lui, demeuré relativement stable à un peu plus de 1,8 milliard de dollars.

Tableau 1.9.3 : Évolution des données relatives aux prêts garantis par le gouvernement et à leur remboursement, de 2009-2010 à 2013-2014¹

Montant des prêts garantis par le gouvernement	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts	1 632,7 M\$	1 689,6 M\$	1 756,5 M\$	1 856,9 M\$	1 936,0 M\$
Prêts sur lesquels les bénéficiaires paient les intérêts ²	3,3 M\$	2,4 M\$	1,6 M\$	1,2 M\$	0,9 M\$
Prêts sur lesquels les emprunteuses et les emprunteurs paient les intérêts	1 816,0 M\$	1 832,7 M\$	1 851,1 M\$	1 900,1 M\$	1 968,9 M\$
Montant global des prêts garantis	3 452,0 M\$	3 524,7 M\$	3 609,2 M\$	3 758,2 M\$	3 905,8 M\$
Intérêts payés sur les prêts garantis par le gouvernement	27,0 M\$	32,7 M\$	38,6 M\$	39,7 M\$	42,6 M\$

1. Données correspondant à une année financière (du 1^{er} avril au 31 mars).

2. Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur, suspendu en 2003-2004.

Si l'emprunteuse ou l'emprunteur ne conclut pas d'entente de remboursement avec son établissement financier ou encore si elle ou il ne respecte pas les dispositions de l'entente conclue, l'établissement financier peut faire une réclamation au gouvernement en vertu de la garantie gouvernementale contre le défaut de paiement des prêts pour études. Lorsque le gouvernement accepte cette réclamation, il devient le créancier du débiteur concerné. Il doit alors recouvrer les sommes qui lui sont dues.

Le nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs pour lesquels le gouvernement a remboursé les prêts et les intérêts (« Nombre de réclamations remboursées » dans le tableau 1.9.4) a connu une diminution entre 2009-2010 et 2013-2014, passant de 8 698 à 7 979, ponctuée par un soubresaut en 2011-2012 (tableau 1.9.4). Quant au montant moyen remboursé, il oscille autour de 10 000 \$.

Par ailleurs, le nombre de dossiers de faillite ayant fait l'objet d'une recommandation de remboursement a connu une diminution entre 2009-2010 et 2013-2014, passant de 1 863 à 1 439.

Quant au recouvrement des prêts directement par le gouvernement, les données recueillies révèlent des montants recouvrés plutôt stable depuis 2009-2010 de l'ordre de 82 M\$.

Tableau 1.9.4 : Évolution des remboursements de prêts aux établissements financiers et du recouvrement des créances auprès des emprunteuses et des emprunteurs, de 2009-2010 à 2013-2014¹

	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Nombre de réclamations reçues des établissements financiers	11 742	10 080	11 152	10 813	10 141
Nombre de réclamations remboursées	8 698	7 916	9 048	8 422	7 979
Nombre de dossiers (faillites) ayant fait l'objet d'une recommandation de remboursement	1 863	1 562	1 373	1 390	1 439
Prêts et intérêts remboursés aux établissements financiers	88,6 M\$	78,7 M\$	92,4 M\$	82,7 M\$	74,6 M\$
Montant moyen remboursé	10 188 \$	9 945 \$	10 212 \$	9 820	9 156 \$
Créances recouvrées sur les prêts consentis aux emprunteuses et aux emprunteurs	81,8 M\$	79,9 M\$	83,0 M\$	82,1 M\$	82,0 M\$

1. Données correspondant à une année financière (du 1^{er} avril au 31 mars).

Chapitre 2 - Autres programmes d'aide financière

Le présent chapitre traite des autres programmes d'aide aux études administrés par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Leur description est suivie d'un tableau qui fait état de l'évolution du nombre de bénéficiaires et des montants d'aide financière propres à chacun des programmes pour les cinq dernières années.

2.1 Programme d'allocation pour des besoins particuliers

Le Programme d'allocation pour des besoins particuliers s'adresse aux étudiantes et aux étudiants atteints d'une déficience fonctionnelle majeure ou d'une autre déficience reconnue. Il vise à compenser les effets de cette déficience en leur offrant des allocations leur permettant d'avoir accès à différentes formes de soutien nécessaires à la poursuite de leurs études dans un établissement d'enseignement (services spécialisés, transport ou allocation de logement) ou à la maison (ressources matérielles), le cas échéant. Ce programme est accessible à tous les ordres d'enseignement, soit du préscolaire à l'université. Toutefois, les formes de soutien varient selon l'ordre d'enseignement et le réseau fréquentés. Les allocations sont versées sous forme de bourses.

2.2 Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales

Le Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales permet à des étudiantes et à des étudiants d'obtenir un soutien financier pour subvenir à leurs besoins de base lorsqu'ils doivent consacrer une partie du temps normalement dédié à leurs études à une association étudiante nationale.

2.3 Programme études-travail

Le Programme études-travail permet de subventionner des emplois à temps partiel pour permettre à des étudiantes et à des étudiants admissibles au Programme de prêts et bourses qui éprouvent des difficultés financières pour des raisons jugées exceptionnelles de poursuivre leurs études. Le Programme études-travail est financé à parts égales par le Ministère et l'établissement d'enseignement participant. Le Ministère peut allouer jusqu'à 2 millions de dollars pour les universités et jusqu'à 1 million de dollars pour les cégeps et les collèges privés.

2.4 Programme de prêts pour les études à temps partiel

Le Programme de prêts pour les études à temps partiel permet à des étudiantes et à des étudiants qui suivent deux ou trois cours à la formation professionnelle, au collégial ou à l'université de recevoir un prêt pour assumer leurs frais scolaires et les frais de garde de leurs enfants, le cas échéant.

2.5 Programme Explore

Le programme Explore permet d'offrir des bourses à des étudiantes et à des étudiants pour qu'ils puissent participer à un programme d'immersion en anglais ou en français dans un établissement d'enseignement agréé du Canada, au printemps ou à l'été. Ce programme est financé par le gouvernement fédéral. La responsabilité de ce programme revient aux ministères de l'Éducation des provinces et des territoires, regroupés au sein du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC). Au Québec, c'est le Ministère qui gère le programme Explore en 2013-2014. Les bourses sont attribuées annuellement aux étudiantes et aux étudiants québécois par un tirage au sort.

2.6 Programme Odyssée

Odyssée est un programme de moniteurs de langues en milieu scolaire. Il offre un travail rémunéré de septembre à mai. Il permet à des jeunes de partager leur langue et leur culture avec des élèves ou des étudiantes et étudiants d'autres provinces et territoires du Canada. Ce programme est financé par le ministère du Patrimoine canadien. Son administration provinciale et nationale revient aux ministères de l'Éducation des provinces et des territoires, regroupés au sein du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC). Au Québec, c'est le Ministère qui gère le programme Odyssée en 2013-2014.

2.7 Programme de remise de dette

Le Programme de remise de dette vise à réduire de 15 % la dette d'études des personnes remplissant les conditions d'admission. Celles-ci doivent notamment avoir terminé leurs études dans les délais prévus et avoir reçu une bourse chaque année dans le cadre du Programme de prêts et bourses.

2.8 Programme de remboursement différé

Le Programme de remboursement différé est destiné aux ex-étudiantes et aux ex-étudiants qui se trouvent dans une situation financière précaire. Certaines personnes peuvent éprouver de la difficulté à rembourser la dette d'études qu'elles ont contractée dans le cadre du Programme de prêts et bourses ou du Programme de prêts pour les études à temps partiel. Le gouvernement assume alors le paiement des intérêts sur leurs prêts pour une durée maximale de dix périodes de six mois, et ce, dans les dix ans qui suivent la fin de la période d'exemption partielle. Il permet ainsi à ces personnes de reporter de quelques mois le remboursement de leur dette sans accumuler d'intérêts pendant cette période. Rappelons que le nombre de période de six mois a été porté à dix en 2013-2014. Auparavant ce nombre était de quatre.

2.9 Évolution des autres programmes d'aide financière

Le tableau 2.9.1 présente l'évolution, au cours des cinq dernières années, du nombre de bénéficiaires et de l'aide accordée en vertu des autres programmes d'aide financière décrits dans ce chapitre.

Programme d'allocation pour des besoins particuliers : Le montant global attribué sous forme de bourse en 2013-2014 était de 16,5 millions de dollars. Ce montant correspond à une bourse moyenne de 3 751 \$ pour 4 393 étudiantes et étudiants. Notamment en raison de l'augmentation de la clientèle, on observe une augmentation du montant global versé dans le cadre de ce programme depuis 2011-2012. Cette année avait été marquée par des modifications importantes au programme : la couverture des ressources matérielles nécessaires à la maison en vue de la poursuite des études, pour les élèves inscrits à l'éducation préscolaire ou à l'enseignement primaire et secondaire (formation générale) dans un établissement d'enseignement public, avait été prise en charge par les commissions scolaires le 1^{er} juillet 2011.

Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales : Entre 16 et 19 personnes ont reçu une bourse dans le cadre du Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales au cours des cinq dernières années. En 2013-2014, 19 étudiantes et étudiants ont bénéficié de ce programme. Ils ont reçu en moyenne 7 379 \$, pour une aide totale de 0,1 million de dollars.

Programme études-travail : En 2013-2014, le Ministère a alloué 1,9 million de dollars aux établissements universitaires participant au Programme études-travail pour 1 700 bénéficiaires. Au collégial, 0,9 million de dollars octroyés par le Ministère ont permis à 3 321 étudiantes et étudiants de bénéficier du Programme. Au total, 7,2 millions de dollars ont été distribués dans le cadre de celui-ci, y compris la partie versée par les établissements d'enseignement.

Programme de prêts pour les études à temps partiel : En 2013-2014, le Programme de prêts pour les études à temps partiel a permis à 3 122 personnes de bénéficier d'un prêt d'en moyenne 1 518 \$. Le nombre de bénéficiaires et les montants d'aide financière relatifs à ce programme a connu une légère croissance depuis 2009-2010.

Programme Explore : Un montant de 7,4 millions de dollars a été distribué sous forme de bourses à 3 343 étudiantes et étudiants québécois en 2013-2014 dans le cadre du programme Explore. La bourse moyenne attribuée à chaque bénéficiaire est fixée à 2 000 \$ si ce dernier demeure dans le Programme pour toute la période.

Programme Odyssée : Un montant de 1,8 million de dollars a été distribué à 85 personnes en 2013-2014 dans le cadre du programme Odyssée. Cela représente un montant moyen de 21 176 \$.

Programme de remise de dette : Le Programme de remise de dette est relativement stable. En 2013-2014, 807 personnes ont vu leur dette d'études diminuer en moyenne de 1 611 \$ en vertu de ce programme.

Programme de remboursement différé : Au total, 14 632 personnes se sont prévaluées du Programme de remboursement différé en 2013-2014. La charge des intérêts assumés par le gouvernement est en moyenne de 287 \$ par personne, pour un coût total de 4,2 millions de dollars. Puisque le nombre de période d'admissibilité de six mois est passé de quatre à dix en 2013-2014, les comparaisons avec les années antérieures doivent être faites avec prudence. La faiblesse des taux d'intérêt en vigueur est également un facteur important du montant global associé au programme.

Tableau 2.9.1 : Évolution des autres programmes d'aide financière aux études, de 2009-2010 à 2013-2014

		2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Programme d'allocation pour des besoins particuliers	Nombre de bénéficiaires	3 646	4 179	2 591	3 530	4 393
	Montant moyen	2 705 \$	2 934 \$	3 840 \$	3 776 \$	3 751 \$
	Montant global	9,9 M\$	12,3 M\$	9,8 M\$	13,3 M\$	16,5 M\$
Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales	Nombre de bénéficiaires	18	17	16	19	19
	Montant moyen	5 660 \$	6 096 \$	7 385 \$	5 141 \$	7 379 \$
	Montant global	0,1 M\$	0,1 M\$	0,1 M\$	0,1 M\$	0,1 M\$
Programme études-travail¹	Nombre de bénéficiaires	5 061	4 714	5 013	5 410	5 021
	Montant moyen	1 407 \$	1 315 \$	1 313 \$	1 119 \$	1 425 \$
	Montant global	7,1 M\$	6,2 M\$	6,6 M\$	6,0 M\$	7,2 M\$
Programme de prêts pour les études à temps partiel	Nombre de bénéficiaires	1 989	2 427	2 629	3 087	3 122
	Montant moyen	1 270 \$	1 361 \$	1 441 \$	1 593 \$	1 518 \$
	Montant global	2,5 M\$	3,3 M\$	3,8 M\$	4,9 M\$	4,7 M\$
Programme Explore	Nombre de bénéficiaires	3 701	3 776	3 395	3 326	3 343
	Montant moyen	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 200 \$
	Montant global	7,4 M\$	7,6 M\$	6,8 M\$	6,5 M\$	7,4 M\$
Programme Odyssée	Nombre de bénéficiaires			79	85	85
	Montant moyen			21 500 \$	21 176 \$	21 176 \$
	Montant global			1,7 M\$	1,8 M\$	1,8 M\$
Programme de remise de dette²	Nombre de bénéficiaires	997	920	876	828	807
	Montant moyen	1 659 \$	1 629 \$	1 573 \$	1 623 \$	1 611 \$
	Montant global	1,7 M\$	1,5 M\$	1,4 M\$	1,3 M\$	1,3 M\$
Programme de remboursement différé²	Nombre de bénéficiaires	13 296	12 258	13 027	12 924	14 632
	Montant moyen	335 \$	262 \$	274 \$	278 \$	287 \$
	Montant global	4,5 M\$	3,2 M\$	3,6 M\$	3,6 M\$	4,2 M\$

¹ Les montants comprennent la partie versée par les établissements d'enseignement.

² Données correspondant à une année financière (du 1^{er} avril au 31 mars).

